

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER (à partir de la délibération n°4), M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Corinne TRONCY à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à M. Lucien MURZI, Mme Hélène LAPALUS à M. Fabien LAMBERT, M. Yohan RIVOLLIER (jusqu'à la délibération n°3 incluse) à M. Edmond BOURGEON, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Marie-Hélène RIAMON à M. Denis VANHECKE

Secrétaire

Mme Fanny FESNOUX est élue secrétaire.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Monsieur le Maire : Ce soir nous aurons un Conseil Municipal qui traitera d'affaires financières et budgétaires, mais avant cela je me dois de vous informer de 7 Décisions qui ont été prises en votre délégation, qui concernent des sujets de culture, de propriétés communales, d'assurance, d'équipements sportifs ou de commande publique.

Je n'ai pas reçu de demande de précision, je vous donne simplement l'information de ces Décisions qui ont été prises.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

2. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur Grange : Ce soir nous annonçons le lancement de trois marchés à procédure adaptée de travaux.

Le premier concerne le réaménagement des vestiaires de la Police Municipale, qui occupe aujourd'hui des locaux contraints suite à l'augmentation de ses effectifs depuis 10 ans, ses locaux ne sont plus adaptés pour un tel effectif. Ces travaux vont permettre de créer un lieu de vie adapté, les sanitaires sont refaits, par ailleurs il est prévu l'aménagement de bureaux supplémentaires en vue du rapatriement des ASVP. Il est également prévu un rafraîchissement des locaux existants devenus nécessaire.

Le second marché que nous lançons est la rénovation thermique des locaux associatifs Jacques Brel et Arsenal, qui sont constitués de 4 bâtiments anciens. Ils n'ont pas fait l'objet de rénovation significative depuis longtemps, or ce sont des bâtiments qui nécessitent des travaux d'amélioration thermique. En 2021, nous avons enclenché une première phase permettant le remplacement des menuiseries extérieures. Il est nécessaire de poursuivre l'opération visant à diminuer de manière substantielle la consommation énergétique. Le programme à venir consiste principalement à la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur avec quelques travaux d'accompagnement en remplacement du système de chauffage d'un des bâtiments, remplacement des luminaires, des appareils à LED et complément d'isolation au plafond.

Enfin nous lançons le marché d'aménagement du parking de la Berge, qui consiste à aménager un parking de 163 places équipé d'un système de vidéoprotection, d'un contrôle d'accès, d'un éclairage public et d'espaces végétalisés.

Le Conseil Municipal en prend acte.

3. Stationnement payant - Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) - Année 2021 - Examen

Monsieur Lambert : Notre ville régleme le stationnement payant sur le domaine public, et notamment le Forfait Post Stationnement sous l'acronyme F.P.S. depuis 2018, nous avons d'ailleurs modifié dans une délibération son montant le 8 juillet dernier.

Nous avons un rapport annuel qui reprend différents critères de traitement des RAPO - Recours Administratifs Préalables Obligatoires- ainsi que les recours exercés devant une Commission du Contentieux du Stationnement Payant.

A savoir que nous avons une statistique annuelle sur la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, qu'il n'y a eu aucun recours devant la Commission du Contentieux relatif aux contestations.

Je ne commenterai pas les lignes qui ne sont pas renseignées mais l'inverse, c'est-à-dire je commenterai plutôt le fait que sur 296 RAPO qui ont été traités sous un délai moyen de 10 jours, environ les 2/3 soit 200 ont été retenus. On a donc soit annulé la décision, soit rectifié la décision initiale. Il y a un bon taux de satisfaction à l'égard des contestants, puisque 2/3 ont eu gain de cause.

Nous devons tous les ans présenter un bilan annuel avant le 31 décembre, c'est la raison pour laquelle cette délibération a lieu.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires exercés suite au contrôle du stationnement payant pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, et approuve le bilan statistique des RAPO arrêté au 30 septembre 2021.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

4. Débat annuel d'orientations Budgétaires - Exercice 2022 - Approbation

Monsieur le Maire : Nous passons à la partie budgétaire de ce Conseil. Vous le savez préalablement à l'adoption du budget 2022 qui aura lieu à la fin du mois de décembre, nous devons, la loi nous le demande, débattre des Orientations Budgétaires.

Pour cela, nous disposons d'un rapport qui a été établi par les services, sous la houlette du service des Finances, également avec les consignes politiques que notre Majorité souhaite mettre en œuvre.

Ce que je pourrais dire en préambule avant que Christophe Pion puisse détailler ce Débat d'Orientations Budgétaires, en tout cas ce rapport, c'est que nous sommes bien évidemment, vous l'imaginez, toujours dans un contexte sanitaire incertain avec la crise COVID. D'un côté nous sentons bien qu'une amélioration s'est faite depuis ces derniers mois, mais d'un autre côté, une tendance à une reprise, y compris dans notre département même si nous restons relativement préservés puisque nous faisons partie pour l'instant du tiers des départements qui ne vont pas devoir remettre le masque à l'école pour les élèves.

Nous savons que c'est un contexte incertain et pourtant aussi de bonnes raisons d'être optimiste, puisque nous avons quand même dans le pays, en particulier dans ce département et d'autant plus dans l'arrondissement de Roanne, un taux de couverture vaccinal qui est plus important qu'ailleurs, avec des effets cette fois-ci qui ne sont pas sanitaires mais plutôt économiques et positifs. C'est une reprise de la croissance particulièrement forte, puisque sur 2021 cette croissance est attendue entre 6 et 6,5 %, ce qui est du jamais vu depuis une cinquantaine d'années, et probablement une croissance sur l'année 2022 qui dépassera elle-aussi les 3 % et qui, pour l'instant, est fixée en estimation par les services de l'INSEE à 3,7 %.

Nous avons aussi certaines inquiétudes par rapport à nos propres chantiers qui vont se mettre en place et qui se mettent d'ores et déjà en place en fin d'année 2021 et 2022, notamment par rapport à la nette hausse du prix des matières premières, voire une rupture de stocks qui pourrait impacter certains calendriers. Nous faisons tout pour l'empêcher mais nous ne pouvons aussi malheureusement pas être attributaire de certaines ruptures de stocks, et puis vous le savez nous le vivons tous au quotidien, et les français sont tous dans cette situation, une hausse importante des prix de l'énergie, que ce soit au niveau des carburants, qu'au niveau des éléments de chauffage.

Un autre élément aussi qui peut-être n'aura pas d'impact directement sur 2022 mais qu'il va falloir quand même avoir en tête sur les années qui viennent, c'est la hausse de la dette de notre pays puisque celle-ci dépasse désormais les 115 % du Produit Intérieur Brut, en sachant qu'en 2017 nous frôlions les 100 % sans les dépasser. C'est donc une très forte augmentation liée aux dépenses avec certainement une part « du quoi qu'il en coûte » de la défense sanitaire qui a été mise en place par l'Etat.

Par ailleurs, nous sommes également dans une année électorale, vous le savez, 2022 verra un nouveau Président de la République, une nouvelle Majorité et par conséquent de nouvelles orientations. Nous dépendons en tant que collectivité de ces orientations et nous espérons, bien évidemment, que celles-ci ne seront pas trop impactantes négativement sur nos collectivités de façon à éviter tous renoncements qui seraient contraints par des annonces gouvernementales qui pourraient intervenir à la fin de l'année 2022.

En tout cas, ce que l'on peut dire, c'est que collectivement l'ensemble des sensibilités confondues, nous espérons avoir une nouvelle contractualisation avec l'Etat, financière, élargie et surtout sereine de façon à pouvoir programmer nos investissements sans avoir une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.

On notera bien sûr que, toujours sur le plan financier et cela n'est pas pour l'avenir mais ce sont des décisions prises dans un passé récent, c'est une perte de l'autonomie financière de nos collectivités, pas une perte totale mais une perte qui est malheureusement lancinante. Je me réjouis en tant que citoyen de voir la Taxe d'Habitation disparaître, mais le Maire que je suis ne peut que s'inquiéter sur la compensation future. Aujourd'hui, elle est compensée, demain le sera-t-elle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui ? Tout cela dépend de décisions politiques qui malheureusement nous échappent.

En ce qui nous concerne, nous devons, nous, tenir le cap et pour cela nous allons vous proposer de maintenir les engagements que nous avons pris qui étaient des engagements réfléchis, pensés, chiffrés, calendés au niveau de la campagne électorale et nous souhaitons bien évidemment apporter notre pierre à la relance de l'économie avec un montant d'investissement, qui cette année, devra dépasser les 20 millions d'euros, ce qui est assez exceptionnel puisqu'on est plutôt dans des moyennes aux alentours de 16, 17 millions d'euros habituellement.

Nous le ferons sans hausse de la fiscalité, puisque cette fiscalité reste inchangée depuis 2015. Je rappelle qu'en 2015, première année de notre nouveau budget de la Majorité, nous avons baissé les impôts de 3 %, et que la dernière hausse des impôts remonte à 2009 par la municipalité de Mme Déroche. Depuis 2009, il n'y a pas eu de hausse des taux d'impôt sur la ville de Roanne et je pense que les roannais peuvent le reconnaître.

Nous allons aussi continuer en ce concerne notre propre action, à maîtriser autant que faire se peut le fonctionnement, et donc 2022 nous prévoyons des dépenses qui seront certes en hausse de 1,8 % et qui pourtant prennent en compte les dépenses qui augmentent en matière d'énergie, également les dépenses de personnel puisque nous avons des dépenses qui sont par exemple en personnel indexées sur le SMIC qui évoluent ou alors des annonces gouvernementales telles que Mme de Montchalin a fait sur le bas salaire de la fonction publique et qui auront des répercussions dans notre ville.

Et puis vous savez que 2022 verra s'appliquer ce qu'on appelle le RIFSEEP qui est la mutation du régime indemnitaire de nos agents. Cela aura aussi une conséquence puisqu'aucun de nos agents municipaux ne perdra le moindre centime dans le cadre de cette réforme.

Nous prévoyons une hausse mais malgré ces contraintes, cette hausse restera limitée à 1,58 %.

A côté de cela, nous aurons des recettes qui augmenteront de l'ordre de 2,26 %, c'est une bonne nouvelle puisque vous le voyez des augmentations de recettes plus fortes que les augmentations de dépenses, ce qui devrait nous permettre de dégager des moyens complémentaires.

Notamment, nous avons une reprise de l'activité des services, puisque je rappelle qu'en 2020 il y a eu des impacts, les recettes du Théâtre, les recettes du Musée, les recettes de voirie, de travaux ont été en baisse, là nous avons une année qui devrait être à peu près normale, et par conséquent nous prévoyons des recettes plus importantes que 2020 ou 2021.

Et puis on le verra aussi dans la Décision Modificative, le marché de l'immobilier à Roanne se porte bien, on dirait même très bien, et nous avons des droits de mutation qui augmentent. En 2014, nous avons un montant annuel des dépenses de mutation qui était de l'ordre de 700 000 €, nous allons inscrire en 2022, normalement sur notre budget 1 300 000 €. C'est quasiment le double de ce qui se passait en 2014 et qui montre là encore un dynamisme certain des transactions, puisque celles-ci sont indexées sur les montants et par conséquent si la recette augmente, c'est que les transactions sont plus nombreuses et plus élevées.

Je vous le disais un niveau d'investissement qui sera important, 20,6 M€, pour réaliser des projets qui participent à la transition écologique, à la modernisation et à l'attractivité de la Ville, et qui amélioreront le cadre de vie des roannais pour ne citer que les plus emblématiques mais vous les connaissez déjà, 2022 c'est 4,5 M€ qui seront investis dans la rénovation du Centre Administratif, 2 100 000 € dans l'aménagement de Gambetta-République, le démarrage, 2 M€ sur le réaménagement du square Cassin de l'avenue de Lyon, vous avez pu voir qu'il y a désormais un rond-point qui fonctionne bien, il sera traité de façon définitive.

Ce sont les acquisitions foncières pour nos projets du Musée et le projet de la modernisation du bas de la rue de Clermont pour 1,5 M€, les aménagements de Bords de Loire pour 1,5 M€, la réhabilitation thermique du groupe scolaire de l'Arsenal pour 1 M€, le programme de voirie qui se montera aux alentours de 800 000 €, la rénovation de la rue Jean Jaurès et la place de l'Hôtel de Ville pour un montant qui débutera avec 750 000 € en 2022, les plantations d'arbres et le plan vélo pour 650 000 €, les aménagements de terrains de basket 3X3 dans le cadre de notre labellisation Terre de jeux 2024 pour 450 000 €. Le CPU continue sa modernisation et son développement avec 300 000 €, notamment vous le verrez par rapport aux travaux de réaménagement de ses espaces, et pour rappel le budget participatif toujours à 300 000 €.

Pour cela nous emprunterons davantage que les années précédentes mais de façon tout à fait mesurée, notre dette aujourd'hui est l'une des plus faibles de France, puisque je rappelle qu'avec 193 € par habitant en 2021, notre Ville de Roanne se distingue pendant que la moyenne c'est-à-dire ce n'est pas le plafond mais la moyenne des villes de notre importance, sont à 1 011 €, 193 – 1 011, vous voyez que nous sommes vraiment parmi les plus faibles de France.

Par contre, cela a été annoncé, nous emprunterons davantage et nous prévoyons avant de connaître le résultat de l'année 2021 avec le Compte Administratif qui est, vous le savez, positif et qui permet de réduire le montant inscrit en Budget Primitif de l'emprunt, nous prévoyons avant cela 9,2 M€ que nous pourrions emprunter, en tout cas on n'ira sûrement pas au-delà mais on ira sûrement en-dessous, et tout cela sera réajusté à la baisse au moment de la reprise des résultats et du vote du Compte Administratif.

Nous avons une feuille de route financière, technique concernant notre projet municipal et par conséquent nous visons toujours un volume d'investissement sur ce mandat de 120 M€. Il se peut que nous ayons des décalages dans le temps. Je répondais cet après-midi à une question de quelqu'un qui me disait « mais si effectivement les matériaux augmentent, voire même qu'il y ait des pénuries, comment allez-vous gérer cela ? » Nous ferons en sorte, je dis n'importe quoi, mais si nous avons un chantier pour lequel nous prévoyons qu'il devait coûter 1 M€ et qu'il va coûter 1,1 M€ ou 1,2 M€, ce chantier sera heureusement réalisé mais par contre comme nous avons prévu de dépenser 20,6 M€ en 2022, forcément la fin de l'année verra des chantiers qui avaient prévu de démarrer, être reportés en décalage sur l'année suivante.

Voilà les quelques mots d'introduction que je voulais vous dire, nous avons une ville sereine sur le plan de ses fondamentaux financiers, une ville qui investit fortement pour pouvoir participer à la modernisation d'une part de l'ensemble du territoire municipal et aussi renforcer son attractivité, et cela permettra également de donner du travail aux entreprises locales, puisque je rappelle que près de 80, voire 85 % des appels d'offres, tombent dans l'escarcelle de nos entreprises du département, et par conséquent c'est de l'emploi aussi pour le secteur local.

M. l'Adjoint aux finances, j'ai peut-être un peu défloré le sujet, mais je pense que vous allez aussi trouver les moyens de nous expliquer dans le détail certaines choses.

Monsieur Pion : Effectivement beaucoup de choses ont été dites.

En ce qui concerne le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, on va préciser le contexte dans lequel il doit se dérouler. Il va se dérouler généralement par un rapport présenté au Conseil Municipal dans les 2 mois qui précède le vote du Budget Primitif, on va vous parler de la structure de ce rapport d'Orientations Budgétaires en 2022, à savoir qu'il sera mis en exergue vis-à-vis de la conjoncture économique et législative.

On mesurera les impacts sur les finances des collectivités locales avec un éclairage sur les principaux indicateurs macroéconomiques et sur le projet de loi de finances 2022.

Ensuite on analysera la trajectoire rétrospective c'est-à-dire de 2015 à 2021 des finances de la Ville de Roanne et de la situation de son endettement.

Ensuite il sera présenté les orientations du budget 2022 en fonctionnement et en investissement, enfin il y aura une étude prospective sur le mandat en cours de la feuille de route financière au travers de l'évolution des grands équilibres budgétaires et des capacités d'autofinancement.

Ensuite en ce qui concerne les ressources humaines, on s'attachera à définir la structure et l'évolution des effectifs et des charges du personnel de la collectivité.

Et enfin pour terminer, il sera fait un focus sur les orientations 2022 des 4 budgets annexes de la Ville de Roanne.

Le contexte économique, comme le disait M. le Maire, est plutôt favorable, à savoir qu'il y a un retour attendu de la croissance, entre 6 et 6,4 pour 2021, et une estimation à 3,7 en 2022. L'inflation quant à elle est assez jugulée, elle est de l'ordre de 1,2 % pour cette année, elle devrait être en prévision 2022 à 1,3 %. Cette hausse, selon les prévisionnistes, est estimée temporaire parce qu'elle est beaucoup plus conjoncturelle que structurelle, et elle aura des effets directs sur les prévisions de nos charges à caractère général, avec une augmentation de la matière première,...

Il y a une très forte hausse du déficit de la dette publique. Au niveau national, elle est de l'ordre de 115 % du PIB en 2021 en France, alors qu'elle est de 50 % en Allemagne. A comparer à 2019, elle n'était que de 98 % et elle est prévue stable pour 2022. Le risque pour les collectivités c'est un effort d'assainissement de la dépense publique qui peut entraîner une baisse des dotations, le Gouvernement a évoqué une nouvelle contractualisation financière élargie.

En ce qui concerne le projet de loi des finances 2022, les principales mesures impactant les collectivités locales sont au nombre de 4. Il faut savoir que le projet de loi de finances 2022 prévoit une hausse des dépenses publiques de 11 milliards d'€, mais les enveloppes à destination des collectivités locales restent stables à 26 milliards d'€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement. A l'intérieur de cette Dotation Globale de Fonctionnement qui est stable, on note une augmentation des enveloppes de péréquation, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine de 95 000 €, la péréquation, c'est justement les villes riches qui donnent un peu aux villes un peu plus pauvres. Roanne reste éligible dans ce cadre à la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de 1 560 000 €, qui ont été perçus en 2021.

Il y a également un abonnement exceptionnel de l'ordre de 350 M€ qui est prévu au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local -le D.S.I.L.- pour financer les opérations de collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition énergétique. La Ville de Roanne dans ce cadre pourrait bénéficier de ces crédits supplémentaires pour ses projets, dans le cadre d'une convention qui a été signée en juillet 2021 avec l'Etat.

Il y a également une réforme des indicateurs de richesse des collectivités locales, notamment le potentiel fiscal et en raison de la suppression de la taxe d'habitation, il y a un point de vigilance à opérer qui pourrait être un impact durable sur les recettes futures de la Ville en matière de dotation.

Pour ce qui est du contexte, si on s'en tient justement à la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale, il faut savoir que celle-ci sera compensée dès 2021 par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réforme entraîne une forte évolution de notre panier fiscal sur désormais une seule taxe.

Pour les communes, il y a plusieurs facteurs de risque, d'une part une neutralité budgétaire de la réforme pour chaque commune, engagement pris par l'Etat à court terme, mais quid de la pérennité sur la durée du mandat ? Ensuite il y a un amoindrissement du lien fiscal entre les habitants non-proprétaires et les communes, et enfin il y a une perte de l'autonomie budgétaire des collectivités, c'est-à-dire que nous ne pourrions plus jouer sur les taxes qui les concernaient.

Pour ce qui est de la trajectoire financière de la Ville, pour ce qui est de l'analyse rétrospective de 2016 à 2020, il y a une évolution des recettes de fonctionnement qui est revue à la baisse sur la période. Il y a un fort impact sur le long terme du fait du transfert des compétences, il n'y aura pas de hausse de fiscalité pour autant. Les dotations sont en baisse, et il y a l'effet de cession de Foch-Sully en 2018, ce qui explique justement ce décroché à 58 M€.

Pour ce qui est des structures, il y a une diminution du poids de la fiscalité indirecte, et principalement la diminution de l'attribution des compensations, et il y a une hausse relative de la part des produits des impôts liée à l'évolution de la base et des produits de l'activité.

En ce qui concerne les évolutions des dépenses de fonctionnement depuis 2016, on note que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées sur la période. La prévision est prudente pour le pré-CA 2021 en raison d'un contexte inflationniste et les impacts conjoncturels sur les dépenses du personnel.

Au niveau structure, on remarque une répartition stable des dépenses de fonctionnement et du poids des dépenses de personnel qui restent proches de la moyenne de la strate. En termes de budget de fonctionnement, les frais de personnel représentent 60 % de nos engagements, et il y a aussi une diminution attendue du poids des frais financiers.

En ce qui concerne l'analyse rétrospective des évolutions de l'autofinancement, on note que les recettes sont nettement supérieures aux dépenses, ce qui permet un large autofinancement, l'évolution de la courbe et les dépenses restent homogènes tout de même sur la période permettant de maintenir effectivement ce bon niveau d'autofinancement.

Le taux d'épargne brute à fin 2021 reste bien positionné à près de 18 %, contre 15 % pour le taux moyen communal. Il y a un léger effet ciseau que l'on peut observer justement sur 2021, à savoir l'écart s'amointrit entre les recettes et les dépenses où cela reste tout de même excellent.

Le niveau d'autofinancement rapporté au nombre d'habitants reste en 2021 très supérieur à la moyenne de 2020 des villes de même strate. En 2021, un roannais épargne 227 € alors que sur la strate des communes de même dimension, l'épargne n'est que 188 €.

En ce qui concerne les évolutions de recettes d'investissement, les recettes sont alimentées essentiellement par des fonds de compensation de la TVA qui dépend du niveau d'investissement des années précédentes, ce qui explique pourquoi effectivement cette année c'est plutôt conséquent. Il y a un encaissement de l'emprunt Banque des Territoires en 2021, et il y a aussi d'autres recettes telles que les taxes d'aménagement et subventions d'investissement qui ont connu une forte augmentation en 2020 en raison de l'encaissement de subventions liées à des fins de chantier.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement depuis 2016, on remarque qu'il y a un effort d'investissement qui a été maintenu sur toute la période, il y a une baisse néanmoins du poste remboursement de la dette en 2021 en raison de l'extinction d'emprunt.

Quand on analyse l'endettement justement sur l'année en cours et l'année à venir, on se rend compte qu'on emprunte à des taux relativement bas. Il y a eu un encaissement d'un prêt de la Banque des Territoires en août 2021 qui était à 0,55 %. A noter que l'on a plusieurs prêts également à taux 0 %, des emprunts à taux bonifié, ce qui explique pourquoi la Banque des Territoires est principalement notre organisme prêteur. A l'avenir effectivement on s'orientera vers des banques peut-être privées comme le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, un peu plus. Aujourd'hui, 12 emprunts sont en cours auprès de 3 prêteurs.

En ce qui concerne le remboursement de la dette en cours, on se rend compte qu'effectivement le profil de remboursement de la dette laisse une large marge de manœuvre pour les emprunts nouveaux. On se rend compte que dès 2021, le capital et les intérêts restant dus seront en-dessous de 1 M€.

En ce qui concerne la dette garantie, il faut savoir que la Ville de Roanne garantit des dettes à hauteur de 51 M€, qui sont en diminution de 3 M€ par rapport à 2021, cela concerne 95 % d'emprunts liés au logement social, que ce soit pour OPHEOR ou Cité Nouvelle.

En ce qui concerne les orientations budgétaires pour l'année en cours et l'année à venir, on se rend compte qu'au niveau de la section de fonctionnement les recettes sont en hausse de 2,26 %, on se rend compte qu'il y a un retour à une année normale pour les produits d'activité, il y a une hausse du produit fiscal en raison du rebond économique d'une part, et d'autre part la revalorisation attendue des bases, et il y a aussi une dotation en légère baisse.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont maîtrisées à 1,58 % de plus entre 2021 et 2022, en raison de l'évolution des recettes d'une part, en raison de l'impact du contexte inflationniste sur les charges générales et enfin la hausse de la restructuration des services mutualisés ou communs avec Roannais Agglomération. Il y a aussi un impact sur les charges du personnel, la mise en place du RIFSEEP et des mesures gouvernementales, à savoir les hausses de SMIC qui sont opérées au 1^{er} octobre 2021 et les mesures concernant les agents de catégorie C.

Au niveau de l'investissement, il y a un plan d'investissement très ambitieux, l'autofinancement l'épargne brute prévoit une hausse de B.P à B.P.. Les recettes d'investissement attendues sont en augmentation, et il y a un objectif de dépense, comme le disait M. le Maire, de l'ordre de 20,6 M€ pour l'année 2022. Un emprunt d'équilibre affiché à 9,2 M€ sera réajusté au moment de la reprise du résultat et en fonction de l'attribution des subventions en cours d'instruction.

Désormais on va voir l'analyse prospective c'est-à-dire ce qui va se passer à partir de 2022 jusqu'en 2025 sur la fin du mandat en fait.

Les objectifs seront un maintien de niveau de l'épargne nette élevée par rapport aux moyennes des autres villes de la strate, il n'y aura pas de recours à la fiscalité pour préserver dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des roannais.

Il y aura enfin un effort d'investissement renforcé, actualisé à 127 M€ sur le mandat, tout cela pour dynamiser le secteur économique roannais. Il y aura aussi un recours accru mais mesuré à l'endettement pour financer le plan d'investissement, et il y aura des indicateurs de gestion qui seront maîtrisés et stabilisés.

Les principales hypothèses retenues pour les années à venir seront une hausse moyenne à partir de 2023 de 1 % des charges à caractère général. Les charges à caractère général concernent principalement l'énergie, les fournitures diverses pour le fonctionnement des services, les prestations de service tels que le gardiennage, le nettoyage,.... Il y aura une revalorisation de 0,2 % des dépenses d'intervention, subvention et participation, il y aura une non-augmentation comme dit précédemment du taux d'imposition, il y aura une hausse de 0,3 % des autres recettes de fonctionnement, et enfin il y aura un objectif ambitieux d'obtenir des subventions pour les projets d'investissement à venir à hauteur de 16 % des dépenses d'équipement, actuellement ils sont de l'ordre de 13 %.

Parlons désormais de l'évolution de l'épargne à l'horizon 2025, le graphique montre sur cette période de prospective le maintien d'un autofinancement à un excellent niveau. Le recours à l'emprunt pour financer l'investissement impactera plus fortement l'épargne nette. Rapportée au nombre d'habitants, on se rend compte que l'épargne nette est de 134 € en 2025 par habitant, alors que sur cette même strate en 2020 elle serait de 91 € par habitant soit près de 50 % de plus pour ce qui est de Roanne. On voit effectivement une belle maîtrise des dépenses.

En ce qui concerne l'évolution de la capacité de désendettement à l'horizon 2025, le financement du P.P.I. (Programme Pluriannuel d'Investissement) actualisé à 127 M€ nécessiterait le recours à l'emprunt à hauteur de 45 M€. Sur la base de cette hypothèse qui peut bien sûr évoluer à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'obtention ou non de subventions, l'encours de la dette en fin de mandat sera de 43 M€.

En conséquence, la capacité de désendettement passera à 5,8 années au lieu de de 0,7 année en 2020. On se rend compte qu'effectivement si ce nombre d'années 5,8 % est à mettre en exergue vis-à-vis de ce qui se pratique au niveau de la strate qui est de 5,4 années en 2020 pour désendetter, ce qui reste tout à fait honorable, qui présage d'une excellente solvabilité de notre commune. Au-dessus de 12 ans pour votre information, la commune serait mise sous tutelle.

Nous allons parler de l'évolution des effectifs, on va voir le volet ressources humaines. On se rend compte qu'en ce qui concerne les personnels de la Ville de Roanne, il y a des contractuels et des titulaires, il y a 440 titulaires pour 12 contractuels. Ce sont des effectifs très stables sur la période, il y a eu aussi un impact du transfert de compétence de la lecture publique entre 2018 et 2019. Il y a une augmentation effectivement des effectifs dans certains secteurs tels que la police, l'animation, il y a aussi quelques réductions d'effectifs en ce qui concerne le sport ou l'administration.

L'évolution de la masse salariale de B.P. à B.P. reste relativement stable. Les dépenses nettes du personnel tous budgets consolidés augmenteraient de l'ordre de 1,6 % entre 2021 et 2022. Cette prévision prend en compte 4 éléments. Premier élément la mise en œuvre des mesures nationales concernant la revalorisation des catégories C, ensuite il y a eu la hausse du SMIC de 2,2 % au 1^{er} octobre 2021, il y a le Glissement Vieillesse Technicité qui est lié à l'ancienneté des agents de la Ville, il y a également l'évolution du régime indemnitaire en vue d'un passage obligatoire au RIFSEEP à partir du 1^{er} janvier 2022, et enfin il y aura l'organisation des élections présidentielle et législatives qui vont impacter la masse salariale dans le sens où quelques fonctionnaires vont devoir travailler en heures supplémentaires pendant ces périodes.

En ce qui concerne désormais les 4 budgets annexes que sont le Service Funéraire Public, le Crématorium, le Théâtre et les parkings, il faut savoir que le Service Funéraire Public, pour 2022 une prévision du budget équilibré à hauteur de 1 529 000 € en fonctionnement a été notée, il est en hausse de 4,91 % et en investissement, il est de l'ordre de 387 000 €. Cette hausse de 20 % concerne principalement un investissement pour la fin du projet d'extension du Funérarium.

En ce qui concerne le Crématorium pour 2022, il y a une prévision du budget équilibré à aussi à 300 000 € en fonctionnement et à 115 000 € en investissement qui est en hausse de 20 %. Le budget d'investissement prévoit notamment une enveloppe de 100 000 € pour la création d'une salle de recueillement à destination des familles. Ce budget comporte également un emprunt à échéance 2036 dont le capital restant dû est de 225 000 €, et l'annuité de remboursement au capital est de 15 000 €.

En ce qui concerne le Théâtre pour 2022, il y a une prévision du budget équilibré à 1 279 000 € en fonctionnement en hausse de 5 %, et à 64 000 € en investissement avec une baisse de 52 %. La subvention d'équilibre du Budget Général à hauteur de 917 000 €, plus 4,68 %, est liée à une programmation beaucoup plus importante à savoir 10 spectacles reportés en raison du confinement. Il y a également une baisse du budget d'investissement car enfin les travaux de rénovation des stucs sont achevés.

En ce qui concerne les parkings aménagés pour 2022, une prévision du budget équilibré à 500 000 € en fonctionnement et 946 000 € en investissement. La principale recette provient du produit de stationnement parking République. En fonctionnement, il y a une subvention d'équilibre général de 106 000 €. En investissement le budget prévoit à ce stade des recettes de subvention et des dépenses pour les études et travaux du parking de la Berge, en fonction du montage opérationnel retenu, ce projet pourrait au final relever du Budget Général en fonction s'il sera barriéré ou s'il y aura des horodateurs.

Madame Chevillard : Cela a été dit, ce Rapport d'Orientations Budgétaires qui nous est présenté, est construit dans une situation sociale et économique très incertaine. Toutefois on est quand même très interrogatif quant aux priorités que vous poursuivez, à savoir maintenir l'investissement et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Si l'on peut entendre le fait de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il est difficile d'envisager dans un contexte tel que celui là une nouvelle baisse de la subvention au C.C.A.S., on l'avait déjà dénoncé l'année dernière, et c'est quelque chose qui revient encore sur ce budget. En sachant qu'en 2018 l'INSEE place quand même le taux de pauvreté sur Roanne à 24 %, et que plus récemment selon la 15^{ème} édition du baromètre de la pauvreté IPSOS Secours Populaire, la fragilisation est encore plus tendue en tous les cas au 31 août 2021, il y a 32 % des français qui ne peuvent pas consommer de fruits et de légumes frais tous les jours, c'est en hausse de 3 % par rapport à 2020 et on n'a pas terminé l'année. 30 % ne peuvent pas se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour faire 3 repas par jour. On est en augmentation de 7 % par rapport à 2020. 1 français sur 5 est obligé de sauter des repas, c'est en augmentation de 6 % en 2020. 1 français sur 5, il y a quand même 34 % de jeunes de moins de 35 ans, et on a 39 % de personnes dont le revenu mensuel net du foyer est inférieur à 1 200 €.

Si les demandes d'aide au C.C.A.S., comme vous nous l'aviez dit l'année dernière n'augmentent pas, il serait quand même intéressant de se poser la question de savoir pourquoi ? Parce qu'il me semble que la Ville de Roanne n'est pas exempte de cette situation sociale particulièrement difficile. D'ailleurs si on voit un petit peu et on rencontre les associations caritatives, elles ont beaucoup de difficulté à répondre à toutes les demandes, et d'ailleurs il serait peut-être souhaitable, et il aurait peut-être été souhaitable d'envisager de les aider plus dans leurs missions.

Avant de dire ce qu'il en est au niveau des charges de personnel, j'ai une question sur la page 43 du rapport au niveau de l'évolution de la structure des effectifs. Je dois dire que je n'ai pas tout compris, il nous est expliqué les faits marquants de l'année 2021 avec 25 départs d'agents et 17 arrivées d'agents, sur le tableau qui est récapitulatif, qui nous a d'ailleurs été présenté tout à l'heure, cela fait un solde négatif de 8 personnes, si je sais encore compter, et au niveau de la comparaison entre le CA 2020 et le CA 2021 au 1^{er} octobre 2021, on a un solde positif de 7, j'ai la même interrogation entre le CA 2021 et les prévisions de 2022 puisque le solde est encore négatif à 1 et sur le tableau, on est en positif plus 6. J'aurais voulu avoir des explications, parce que personnellement je n'ai pas compris l'explication, il y a quelque chose qui m'a échappé, je voudrais bien avoir l'explication.

Au niveau des charges de personnel, non seulement nous pensons, le COVID nous l'a montré quand même, nous avons besoin d'un service public fort, je dirais qu'en tant que collectivité, nous devons être un moteur d'embauche en matière de personnel. Alors c'est vrai que cela fait une hausse des charges de personnel, mais dans le même temps cela fait aussi peut-être des baisses, cela évite en tout cas d'externaliser certains travaux qui pourraient être réalisés directement par les services. En tout cas on a quand même une certaine marge de manœuvre par rapport aux communes équivalentes, puisqu'on est à 598 € par habitant pour la ville de Roanne, alors que les communes similaires sont à 764 € par habitant, donc pour frais de personnel.

En ce qui concerne l'investissement, outre le fait que nous ne soyons pas d'accord et on l'a déjà exprimé sur certains dossiers qui nous paraissent surdimensionnés, je ne dirais pas pharaoniques, mais je dirais quand même surdimensionnés pour la ville de Roanne, je pense à Foch-Sully, mais il y a aussi dans son prolongement le square Cassin, l'avenue de Lyon, le projet Gambetta avec le regroupement des écoles. Certains auraient pu être, peut-être différés en tout cas pour cette année, et d'autres pensés, notamment en créant et entre autres, il y a d'autres idées qui peuvent germer, des espaces cultivés pour l'indépendance alimentaire puisqu'on a vu la situation sociale dans laquelle nous sommes, et c'est ce que je disais déjà tout à l'heure, nous ne sommes pas exempts des problématiques qui existent.

En matière d'investissement là aussi, on a une certaine marge de manœuvre puisque vous l'avez dit aussi, la Ville de Roanne investit à hauteur de 410 € par habitant contre 320 € par habitant dans des communes similaires, on a quand même la possibilité de baisser un peu nos investissements.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est dans la continuité de ce qu'on a connu l'année dernière. Je conclurai pour dire que nous n'avons vraiment pas la même approche, on a une autre vision du service public, en tous les cas avec l'idée de le renforcer plutôt que de le démunir, une autre vision de la solidarité en favorisant la place des associations dans notre ville et notamment en leur apportant des aides correspondantes à leurs besoins, et je dirais aussi une autre vision de l'écologie et de ses enjeux.

Monsieur Vanhecke : M. le Maire, remercier effectivement la qualité technique du document et pour la qualité des réponses que j'ai pu avoir à la commission des finances la semaine dernière par notre Directeur des Finances, c'est déjà un point.

D'autre part, votre rapport développe de manière très détaillée vos grands projets d'investissement pour ce mandat, tout y est ou presque, puisque je note que rien du projet de restructuration du Musée n'est précisé ni indiqué, nous n'avons toujours pas d'information, et nous vous avons interpellé à plusieurs reprises ici sur le projet.

Ce programme d'investissement est chiffré à 120 M€, ce qui est élevé et représentera une grosse pression pour les services municipaux pour le réaliser au moment où vous n'envisagez pas de renforcement des équipes. Pour financer ce montant élevé d'investissement, vous avez d'abord opté en 2014 pour un désendettement massif, préférant ne pas réaliser certains projets comme Gambetta-République ou la place de l'Hôtel de Ville.

Vous annoncez clairement vouloir réemprunter. Le financement du montant record d'investissement pèsera pour les futurs mandats. Pour amortir un petit peu le recours à l'emprunt, vous doublez la recette de stationnement et vous augmentez les taxes après avoir augmenté les tarifs comme la cantine et les locations de salle, mais surtout vous prélevez fortement sur le fonctionnement qui devient pour vous, la variable d'ajustement de vos projets dont certains comme Foch-Sully et son inévitable conséquence du carrefour Cassin RN7, dont on vient de parler, qui ont été qualifiés par nous de pharaoniques et le fonctionnement, c'est la deuxième jambe du service que nous devons aux habitants, c'est-à-dire le scolaire, la citoyenneté, la tranquillité publique, le social, la culture, le sport, tout ce qui fait la qualité de vie à Roanne.

4 pages de votre rapport décrivent, photos à l'appui, les grands projets du mandat, dont le financement concerne l'année 2022, mais cette liste illustrée ne dit rien d'un grand projet d'investissement réussite éducative ou d'un grand projet d'investissement en accès pour tous à la culture. Il ne dit rien d'un grand projet d'investir en contrat de ville dont j'ai d'ailleurs vainement cherché le contenu dans le rapport d'activité de Roannais Agglomération.

Bien sûr ces projets d'investissement ne s'inaugurent pas en coupant un ruban, ne font pas la une, ou les 4 pages dans les journaux locaux, ils sont pourtant tout aussi importants à la réussite et à la qualité de vie de nos concitoyens et d'une politique.

Vous faites une traduction financière en voulant faire de Roanne une ville écologiquement responsable, est-ce que le fait de créer un poste de chargé de mission à la cause animale fait de la Ville plus écologique ? Excusez-moi mai j'en doute. Ne serait-il pas plus subtile de décliner ce poste en un véritable poste chargé de la politique écologique ?

Ce D.O.B. demandera, demande, encore beaucoup d'attention, de réflexion, il ne suffit pas de se satisfaire en se comparant meilleur élève par rapport à d'autres communes et à la moyenne de la strate, on en fait référence régulièrement à cette strate économique qui nous est donnée pour contrôler au mieux nos engagements économiques.

J'espère que nous ne serons pas rattrapés par le phénomène de l'effet ciseau, parce que les chiffres se croiseront entre recettes et dépenses, dépenses réelles, ce qui demandera une révision sérieuse de votre politique. L'essentiel sera d'éviter ce couperet, peut-être éviterons-nous la guillotine. Dépenser des millions est une chose, mais avoir une politique mesurée en est une autre.

Voilà pour la première partie puisqu'effectivement nous avons prévu de faire une intervention à deux voix, donc je vais laisser la parole à Mme Dumoulin.

Madame Dumoulin : Ce document M. le Maire est intéressant dans sa forme. On y découvre des projets illustrés par des photos virtuelles, ce sont les projets qui sont en quelque sorte sous le feu de la rampe de vos choix politiques, et puis on découvre des thématiques sans illustration qui restent un petit peu en coulisse.

Par exemple page 27 et 28, vous annoncez une ville écologiquement responsable et puis vous annoncez vouloir favoriser le mieux vivre ensemble et soutenir le tissu associatif.

Alors qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous, nous ne doutons pas de la sincérité de votre propos, mais en même temps je dirais que nous ne sentons pas sur ces questions un véritable engouement. En ces temps de COP26, c'est vital de choisir et de financer une politique publique écologiquement responsable, je dirais c'est même bon pour nos finances au moment où on assiste à une flambée des prix de l'énergie record, nos citoyens, nos concitoyens malheureusement le savent bien, et leur pouvoir d'achat en souffre.

On aurait, je crois M. le Maire, aimé voir des engagements un peu chiffrés qui permettraient justement d'avoir de l'illustration sur cette question-là. On aurait pu avoir le nombre de kilowattheures, en économie d'énergie, on aurait pu avoir le pourcentage de baisse de gaz à effet de serre, pourquoi pas le nombre de mètres cube d'eau économisés dans nos bâtiments, dans le nettoyage des rues, et puis je peux continuer, le nombre de mètres carrés de cours d'école, parkings déminéralisés, le changement peut être dans le revêtement de nos rues, je vais là.

Sans oublier évidemment, un grand projet qui pour nous est un projet d'investissement, c'est-à-dire notre capacité à sensibiliser sur ces questions les enfants, les familles, les seniors, à une écologie je dirais à la maison, une écologie dans nos mobilités, je crois que vous voyez nous ne manquons pas d'idée, et je crois que nous avons encore ensemble beaucoup de travail, et beaucoup de propositions à faire sur ces questions qui sont aujourd'hui centrales.

Evidemment, nous avons vu toute votre programmation des bâtiments et des travaux qu'on pourrait dire évidemment écologiquement responsables, et heureusement que la loi vous impose les performances, je dirais dont vous vous réclamez.

Deuxième point qui semble jouer un peu le rôle de figurant dans la scène politique que vous nous proposez, c'est la question du mieux vivre ensemble. Il n'y a, je dirais aucun doute, nous ne partageons pas la même vision, d'ailleurs nous ne partageons même pas le même vocabulaire. J'ai vainement cherché des mots et des projets qui pourtant me semblent faire notre république commune, les mots de solidarité, de lutte contre les inégalités, mais je n'ai rien trouvé de tout cela. Je crois que tout à l'heure Mme Chevillard a bien exprimé cette question-là.

Nous le savons M. le Maire, vous ne recevez jamais de lettres qui se plaignent de la situation, pourtant de nombreuses familles roannaises sont en difficulté, vous le savez. Je sais de qui je parle, je les rencontre, je dirais, tous les jours à Roanne.

Les derniers chiffres du chômage sont à la baisse, tant mieux, sauf pour les chômeurs de longue durée et pour les seniors, soit environ on va dire sur le roannais, mon chiffre n'est peut-être pas exact mais environ 4 500 personnes sur le roannais et principalement à Roanne. Ce sont eux aujourd'hui qui connaissent une précarité renforcée, je dirais par les mesures iniques du Gouvernement avec la réforme de l'assurance chômage.

Avec l'augmentation brutale du prix de l'énergie, et bien de nombreux foyers précaires devront peut-être choisir entre se chauffer et se nourrir, qu'en sera-t-il évidemment de notre compte administratif du C.C.A.S. de notre Ville ? Annoncera-t-il encore un bénéfice ?

Aujourd'hui certaines villes proposent des aides d'urgence, certaines agglomérations renforcent leurs objectifs de P.L.H. pour isoler les logements privés, dégradés. Je pense que nous aussi nous avons les moyens de travailler sur ces questions-là.

Je n'irai pas plus loin, je dirai simplement que quel qu'engagement que nous proposons, que nous avons vainement cherché dans ce rapport, mais je dirai que nous ne désespérons pas de les voir émerger dans notre cité, pour notre cité, parce qu'à force de défendre ici celles et ceux qui ne sont jamais sur le devant de la scène, et puis évidemment à force de défendre celles et ceux qui ne vous écrivent jamais M. le Maire.

Monsieur Iacovella : Le rapport que nous a présenté M. Christophe Pion est d'une très bonne qualité, je voulais le souligner, avec des données qui sont fiables.

Juste deux remarques sur les deux aspects, c'est-à-dire la présentation de l'environnement général et ensuite sur la partie purement du projet d'orientations locales.

Sur la partie générale, on a noté qu'il y a effectivement une amélioration, une baisse du chômage, une croissance qui a été notée, ainsi qu'effectivement une montée de l'épargne. Cela veut dire que les indicateurs macroéconomiques sont plutôt positifs. Il faut y ajouter à cela que ces effets, comme cela a été indiqué, sont dus essentiellement quand même à l'investissement qu'a réalisé l'Etat et au plan de relance d'une part européen, je rappelle de 750 milliards, la France puisant à hauteur de 40 milliards dans ce plan de relance, et ensuite sur le plan de relance français, dont 40 milliards viennent de l'Europe et au total, totalise 100 milliards qui sont injectés dans notre économie.

Sur ces 100 milliards, un tiers transition écologique, un tiers compétitivité et un tiers cohésion des territoires. C'est là-dedans, c'est avec cet ensemble de dispositifs que la situation a permis effectivement d'avoir aujourd'hui de bons indicateurs malgré la période difficile que nous venons de traverser. C'était une première remarque.

La deuxième concerne la question d'inflation. Comme cela a été souligné il y a effectivement une situation qui est inflationniste, mais qui n'est pas structurelle, c'est-à-dire qu'elle est plutôt conjoncturelle dans le sens où l'organisation de la pénurie avec l'immobilisation et la difficulté des échanges au niveau international facilitent ce type de difficulté. Elles ne devraient pas effectivement durer.

Je voudrais juste rajouter une chose qui n'a pas été indiquée dont on n'a pas évoqué, c'est qu'il y a sur la question du chômage, un certain nombre d'emplois qui ne sont pas pourvus et les chiffres, on ne va pas se battre sur les chiffres pour savoir s'il y en a 200 000 ou 900 000 dans la nature. La question est que ces emplois sont de deux types, c'est-à-dire des emplois effectivement très peu qualifiés et qui font défaut et qu'il y a un besoin de main d'œuvre peu qualifiée, et de l'autre et c'est là où le deuxième point me semble important, ce sont des emplois qualifiés avec normalement des compétences, qui font défaut à notre pays, ce déjà depuis quelques années, mais la situation actuelle avec une réintégration des industries locales des productions nationales montre qu'en réalité notre croissance pourrait être bien meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui si effectivement nous étions à la hauteur des défis qui nous sont posés, à savoir de disposer d'outils de formation et de compétence à hauteur des enjeux. C'est la première remarque, je finirai là-dessus pour dire que cela donne une indication en particulier sur les orientations que nous devrions avoir en matière d'éducation et de formation professionnelle. Je le rappelle il s'agit de formations diplômantes longues, il s'agit de monter en compétence, il s'agit d'employabilité, c'est-à-dire les trois catégories véritablement aujourd'hui qui sont au cœur de la question des emplois. Voilà pour le premier volet.

Le deuxième volet concernant...

Monsieur le Maire : Il vous reste 1 minute.

Monsieur Iacovella : Le budget d'orientation, je terminerai là-dessus, il est aujourd'hui dans le prolongement de celui de l'an dernier, celui que vous nous présentez, c'est-à-dire basé sur un investissement fort, engagé, que je défends, que j'ai défendu l'an dernier, à savoir que c'est une option qui me semble importante pour l'avenir de Roanne. Cela dit, et je ferai juste une remarque là-dessus, j'ai déjà évoqué cette question au cours de réunions, les projets qui sont aujourd'hui prévus vont engager un certain nombre de dépenses pour pouvoir fonctionner, cela vient d'être évoqué par les collègues des autres groupes, c'est-à-dire qu'effectivement pour pouvoir développer ces projets et ensuite pour pouvoir les entretenir cela aura un coût et dans des projections qui ont été faites, en particulier pour les années à venir, cette question de la masse salariale, question des emplois, et la question des charges à caractère général, me semble nécessaire véritablement, de l'intégrer y compris au niveau des projets, c'est-à-dire quand on nous présente un projet, on dit « voila ce qui va coûter pour le réaliser », mais en fait il faudrait pouvoir projeter également dans le même corps du projet ce qu'il va coûter, ce qu'il va coûter à la communauté dans les années à venir.

Monsieur le Maire : Je vais essayer de reprendre un petit peu les commentaires. Dans l'ordre d'abord remercier chacune et chacun puisque la loi impose un débat, au moins nous avons un débat, cela permet de satisfaire aux obligations locales, et c'est déjà un point positif.

Mme Chevillard, vous avez axé votre propos sur les interventions, le soutien financier de la Ville en direction des publics fragiles, et en considérant que nous ne faisons peut-être pas suffisamment, en tout cas même pas peut-être parce que j'ai cru sentir dans vos propos que nous faisons pas suffisamment en direction des publics fragiles, et vous vous inquiétez de voir le financement apporté par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale se réduire.

D'abord faire observer qu'il ne vous a pas échappé que nous avons mis en place un plan de soutien aussi bien aux associations, que notamment aux adhérents des associations, nous avons consacré une enveloppe de 130 000 €, aujourd'hui cette enveloppe n'est quasiment pas consommée. Nous avons informé l'ensemble des associations par courrier, par mail, et quasiment aucun dossier de demande de financement complémentaire exceptionnel ne nous est parvenu.

Que tirer comme conclusion, une qui est certaine, et tant mieux, c'est que les craintes que nous avons les uns les autres sur les conséquences sociales, économiques de la pandémie de la crise sanitaire ne se sont pas à ce jour réalisées. Personne ne le regrettera, je pense que c'est un point positif et qui est certainement dû d'une part à la résilience des structures, y compris les associations mais aussi, il faut bien le reconnaître, aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, pas seulement l'Etat d'ailleurs. Nous y avons contribué en tout cas Roannais Agglomération, la Région y a contribué, le Département y a contribué et l'Europe, le jour où le plan de relance européen sera validé y contribuera, et nous attendons quand même plusieurs centaines de milliards de la part de l'Europe qui ne sont toujours pas tombés dans les escarcelles des nations, mais en tous les cas lorsque vous aviez des associations qui avaient des salariés, ces salariés ont été pris en charge par l'Etat, et donc la dépense la plus importante d'une association, c'est justement la masse salariale.

Ces associations ont certes vu leurs activités largement amputées, diminuées mais les principales dépenses qu'elles avaient, je pense à la masse salariale et aux déplacements, compte tenu de la prise en charge de la masse salariale pour une part importante et du fait que l'activité a fait qu'il y avait quasiment plus de déplacement, les principales dépenses des associations se sont effondrées.

En parallèle, bien sûr les recettes ont été moindres mais on se rend compte que cette période, sans vouloir généraliser parce qu'il y a bien sûr des cas différents que l'on peut retrouver ici ou là, mais en tout cas le milieu associatif, dans sa globalité n'a pas souffert financièrement de la crise sanitaire.

Les moyens que nous avons cru bon mettre en place, aujourd'hui ont été mis en place mais ne sont pas sollicités où en tous les cas très très peu, je crois qu'il y en a par rapport au soutien pour les licences, on a dépensé 6 800 €, c'est vous dire qu'il reste encore de la marge sur la totalité qui avait été transmise au C.C.A.S.. Je rappelle que nous avons augmenté la dotation du C.C.A.S. de 130 000 € pour seulement 6 800 € de dépenses.

Après sur le reste, les moyens communs du C.C.A.S., vous vous interrogez en disant « mais vous nous avez dit M. le Maire qu'effectivement le C.C.A.S. n'est pas suffisamment sollicité puisqu'il n'arrive pas à dépenser toute l'enveloppe qui lui est affectée », c'est une réalité. J'ai du mal à l'expliquer mais c'est une réalité, et pourtant les dispositifs sont connus. Alors vous avez fait un comparatif en disant « les associations caritatives sont débordées », je ne le nie pas mais par contre j'aimerais qu'on s'intéresse de près aux critères qui sont mis en place par ces associations, et moi on me rapporte des cas qui sont, je l'espère extrêmement marginaux, mais qui existent quand même où des gens qui n'ont rien à y faire, y vont. Nous, nous avons des critères plus rigoureux et qui font que nous demandons effectivement des réalités financières, fiscales pour pouvoir justement aider les gens de façon à ce que ceux qui en ont vraiment besoin soient vraiment aidés.

Nous allons revoir les choses, mais bien évidemment vous imaginez nous sommes en fin d'année, on tirera le bilan aussi pour l'année 2021 du C.C.A.S. pour pouvoir ajuster les choses éventuellement pour l'année prochaine, mais aujourd'hui nous avons un C.C.A.S. qui fonctionne, qui a les moyens nécessaires pour fonctionner et par conséquent, si aujourd'hui n'est pas suffisamment sollicité, quelque part, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Sur les calculs que vous avez faits en ce qui concerne les effectifs par rapport aux départs à la retraite, je ne suis pas en mesure de vous répondre précisément, peut-être y a-t-il une coquille dans le rapport, je ne sais pas, on va vérifier et on vous transmettra bien évidemment à tous l'information précise de façon à satisfaire votre légitime curiosité.

Vous avez conclu Mme Chevillard en disant que vous aviez une autre vision du service public, une autre vision de la solidarité, une autre vision de l'écologie, il serait probable sinon vous feriez partie de notre majorité. Vous avez effectivement fait campagne sur d'autres projets, nous ne pouvons pas les satisfaire parce que nous avons des convictions différentes, bien que je pense que vous pourriez reconnaître une certaine convergence, mais je ne veux pas vous demander de les reconnaître toutes, mais en tous les cas il faut bien à un moment donné qu'il y ait une différence entre vous et nous sinon votre place ne serait plus légitime dans l'opposition en tout cas, autour de cette table bien sûr, mais dans l'opposition en tout cas.

Je ne vais pas me battre sur le fait que vous ayez d'autres visions, en tout cas je pense que la vision que nous avons était claire, elle a été proposée aux roannais, ils ont tranché, nous la mettons en application, et je pense que tout compte fait nous n'avions pas vraiment tout à fait tort de la proposer comme cela.

M. Vanhecke d'abord je voudrais remercier Mme Riamon pour l'écriture de votre propos puisque j'ai reconnu sa plume dans votre phrasé.

Monsieur Vanhecke : M. le Maire, vous savez comme moi que vous avez été dans l'opposition, on travaille en équipe.

Monsieur le Maire : En commun bien sûr, il y en a un qui tient de stylo et l'autre le micro.

Monsieur Vanhecke : En commun, Mme Riamon a certainement participé avec nous dans ce travail un moment donné effectivement, on échange et on écrit ensemble.

Monsieur le Maire : Je faisais un compliment.

Monsieur Vanhecke : Elle a une patte, une écriture politique que moi j'ai une autre écriture, c'est très bien de l'avoir remarqué.

Monsieur le Maire : C'était juste pour que vous lui transmettiez mes remerciements, mes félicitations sur l'écriture.

Monsieur Vanhecke : Peut-être qu'elle va nous suivre ce soir.

Monsieur le Maire : Sur le Musée, vous avez commencé par le Musée en disant « mais je ne vois dans votre Débat d'Orientations Budgétaires poindre le Musée qui est pourtant effectivement dans le P.P.I. ». Vous avez raison parce qu'en 2022, nous n'aurons pas de dépense qui concerne le Musée. Par contre, et cela va vous rassurer, en janvier vous aurez une réunion de la Commission culture qui réunira l'Adjoint, qui permettra au Directeur du Musée de venir présenter le PSC tant attendu.

J'ai eu le privilège de participer à une réunion de travail avec Mme Suchel-Mercier, la Directrice de la Culture, avec M. Ythier, Conservateur du Musée et nos services qui sont venus me présenter les orientations qu'ils souhaitaient proposer à l'exécutif. J'ai validé ces orientations. Maintenant nous allons pouvoir rentrer dans une phase d'explication, de concertation qui va vous concerner, qui va concerner les élus de la commission, c'est en janvier, je n'ai pas encore la date précise, mais cela vous sera présenté.

Vous avez évoqué notre désendettement sur le mandat 2014-2020 et peut-être en l'expliquant par le fait que nous aurions renoncé, vous avez cité l'opération Gambetta-République, nous n'avons rien renoncé sur Gambetta-République sur 2014-2020 puisque nous n'avons pas mis cela dans notre programme, moi je qualifie de renoncement quand on prévoit de faire quelque chose et que l'on ne le fait pas, nous ne l'avons pas. Par contre, il est vrai que d'autres l'avaient, mais nous ne l'avons pas.

Nous sommes aujourd'hui, par contre, dans un projet qui a été porté devant les électeurs en 2020, qui nous a mis en situation d'exercer les responsabilités aujourd'hui, et là effectivement figure le projet Gambetta-République. Rassurez-vous nous n'avons pas désendetté par arrêt ou renoncement de certains programmes, mais parce que c'était une stratégie financière parce que nous savions que nous aurions un calendrier 2020-2026 qui était plus chargé que celui de 2014-2020 et qu'il fallait bien évidemment l'anticiper.

Mme Dumoulin, vous avez évoqué comment dire, j'ai retenu deux mots, le manque d'engouement. Je ne sais pas si je manque d'engouement sur les sujets de pouvoir d'achat, sur la souffrance par rapport au prix de l'énergie, au prix de l'essence.

Permettez-moi quand même parce qu'on en parle peu, mais aujourd'hui nous assistons tous à une flambée de l'essence. Cette flambée trouve son origine dans deux problèmes. Le premier problème est le redémarrage économique qui crée une tension sur les marchés. Il y a une demande sur l'énergie plus forte, alors certes les pays producteurs pourraient ouvrir davantage les vannes mais même si certains l'ont fait, je pense à l'Arabie Saoudite, d'autres pour l'instant ne l'ont pas fait, et par conséquent nous avons un prix du baril qui augmente. Mais n'oubliez pas quand même que M. Hollande porte la responsabilité en tant que Président de la République de l'augmentation des taxes sur le gasoil, mise en pratique par le Gouvernement actuel puisque c'était un plan qui devait s'étaler sur plusieurs années et voulu notamment par les écologistes qui voulaient que la taxe sur le gasoil rejoigne la taxe sur l'essence. Donc on ne peut pas dire « oh la la ! mesdames messieurs, les pauvres travailleurs qui sont obligés de mettre du gasoil dans leur voiture sont aujourd'hui pénalisés » alors que le Gouvernement qui a mis en place le dispositif est un Gouvernement que vous avez soutenu. Il faut se rappeler aussi des choses pour pouvoir quand même expliquer aux français pourquoi, et bien nous avons aujourd'hui une augmentation des prix du carburant et en particulier du prix du gasoil qui arrive au même niveau que l'essence. C'était une volonté politique qui était certes basée sur des considérations je dirais écologiques, mais aujourd'hui qui a des conséquences très directes sur le pouvoir d'achat des roannais en particulier, et des Français en général.

Après, vous nous avez quasiment demandé d'aller plus loin dans nos présentations, certes vous allez investir ici, faire ceci, faire cela, mais pourquoi ne prévoyez-vous pas de nous dire combien de kilowattheures nous allons économiser, combien de mètres cube d'eau, vous êtes en train de vous « Beysson-neiser » Mme Dumoulin. M. Beysson fait effectivement ses demandes en disant « vous engagez des travaux sur le centre administratif, quel va être l'impact carbone des travaux ? ». Nous n'en sommes pas là.

Je reconnais qu'effectivement je ne peux pas aujourd'hui, et je ne m'en sens pas la responsabilité, d'aller jusqu'à demander lorsque nous allons faire l'école Gambetta-République, combien de litres d'eau nous allons économiser, combien de kilowattheures nous allons économiser. Nous faisons déjà un projet vertueux, nous allons avoir une école par exemple si je ne parle que de ce dossier, qui aura un bilan énergétique positif, maintenant de là à aller chiffrer le nombre de litres, de kilowattheures, de feuilles vertes tombées à l'automne, parce qu'on aura planté tel ou tel arbre, j'avoue que je ne vais pas jusque-là, et je pense cela serait tout à fait risible d'aller jusque-là.

Vous dites aussi « rien en matière écologique en ce qui concerne les maisons et la mobilité », pardon de vous le dire, c'est la compétence de Roannais Agglomération. Vous ne risquez pas de le trouver ici dans le budget de la Ville, à moins que j'ai mal compris donc votre propos.

Madame Dumoulin : *Hors micro.*

Monsieur le Maire : Sensibilisation, quand nous sommes la première ville de France, la première agglomération à renoncer à acquérir des véhicules thermiques pour nos services, je pense que cela fait partie de la sensibilisation. Lorsque nous menons des actions diverses et variées en matière énergétique, d'ailleurs vous nous reprochez souvent de trop communiquer, mais on ne devrait même pas parler de communication, on devrait parler de sensibilisation, comme cela nous irions dans votre sens. A partir du moment où on communique, c'est en communiquant en direction du grand public qu'on est là pour sensibiliser sur ce que nous faisons, et lorsque l'on mène des opérations vertueuses, elles sont reconnues comme telles, y compris sur le plan national, je pense que nous sensibilisons quand même les habitants.

Je vais vous dire, je suis allé il y a, c'était la semaine dernière ou la semaine d'avant, à Cahors à une réunion des Villes Moyennes. Nous étions tout un panel de maires, toutes tendances confondues, pardon il n'y avait pas de maire de Villes Moyennes écologistes, il y avait des socialistes, des communistes, des libéraux, des républicains, des centristes. J'étais avec le maire de Montbrison, et bien je peux vous dire que je suis ressorti content. Je ne devrais pas me satisfaire parce que vous allez dire que c'est de l'autosatisfaction, mais je suis sorti content parce que quand je vois ce que nous faisons et ce que font les autres, je pense franchement que nous n'avons pas à rougir, et ceci toutes tendances confondues.

J'ai des collègues qui ont la même sensibilité que moi, qui en font beaucoup moins, j'ai vu des collègues aussi qui étaient très à gauche ou peut-être plus centristes qui en faisaient vraiment beaucoup moins aussi. Donc sincèrement nous faisons beaucoup de choses dans tous les domaines et par conséquent, on peut subir la critique, mais je pense qu'un moment donné, cette critique doit être raisonnée.

Je vous cite un autre exemple, vous avez évoqué le problème des logements privés dégradés. Quelle est la ville du département qui a mis en place le permis de louer ? Seule la Ville de Roanne l'a mis en place avec Riorges, que nous avons réussi à convaincre sur un quartier. Si ce n'est pas lutter contre les marchands de sommeil, l'habitat dégradé, et ce n'est qu'une action, à côté de cela on accompagne financièrement, Mme Robin qui est en charge de ces sujets à l'Agglomération, pourrait vous le dire et vous donner des chiffres qui sont éloquentes. Quand j'ai dit ça à Cahors, ils ont été honnêtement très surpris qu'en 6 ans nous ayons réhabilité, modernisé, rendu compatible avec les normes énergétiques 1 700 appartements dans notre agglomération. Je ne connais pas d'agglomération qui en fasse autant, et tout cela concourt effectivement à réhabiliter, moderniser de l'habitat dégradé et c'est tant mieux.

M. Iacovella, une phrase m'a frappé, c'est celle sur laquelle vous appuyez notre démarche en matière d'investissement et en attirant l'attention sur les coûts de fonctionnement de ces investissements. Vous avez tout à fait raison et nous le faisons, et je dirais même que, je reprends l'exemple de Gambetta-République, nous avons des coûts de fonctionnement inférieurs aux équipements que nous allons laisser. Ce n'est pas parce qu'on construit qu'on modernise, qu'on va accroître les dépenses de fonctionnement, au contraire nous sommes capables, pas sur tout, vous savez on va lancer un projet avec le Musée qui va être un projet particulièrement ambitieux.

Je vous annonce qu'il faudra mettre à niveau les équipes pour pouvoir faire vivre ce Musée et qu'on est sur la création d'une dizaine de postes. Par contre, il est clair qu'à partir du moment où l'on crée une dizaine de postes sur une priorité, on se doit d'être particulièrement attentif sur le reste de la masse salariale ailleurs, mais les coûts de fonctionnement sont, chaque fois que nous mettons en place un investissement, regardés de près de façon à justement gagner en fonctionnement avec des équipements plus modernes.

La chance que l'on a, et c'est pour cela d'ailleurs peut-être, les investissements qui concourent à une amélioration environnementale peuvent aussi, j'en suis convaincu, améliorer la croissance. Cela permet aussi de gagner de l'argent, de faire des économies sur d'autres postes, nous regardons, nous le faisons et je pense avec un certain succès.

Voilà en tous les cas, je voulais juste sans polémique arriver à éclairer vos propos tels qu'ils ont été les vôtres, maintenant je comprends bien que là encore, nous n'arriverons pas à nous réunir tous de façon unanime sur notre projet budgétaire 2022, sinon il y aura un petit peu moins d'intérêt à nos réunions, mais je trouve très intéressant d'avoir pu débattre avec vous.

Monsieur Gerbot : Un moment donné vous avez parlé concernant les associations, qu'il y avait des personnes qui n'avaient rien à y faire, est-ce que vous pouvez préciser s'il vous plait ?

Monsieur le Maire : Je pense que certaines associations caritatives accueillent des publics sans vérifier quel public elles accueillent et quel niveau de revenu ces publics ont. Nous avons des exemples, pas forcément que Roannais où nous avons des associations qui accueillent sans conditions de ressources, et qui aident des gens qui honnêtement, ont l'argent ou les moyens, si ce sont des vêtements qui leurs sont donnés, profiteraient davantage à ceux qui en ont vraiment besoin plutôt qu'à eux.

Monsieur Gerbot : Je vous ferai tout de même remarquer qu'à l'heure actuelle, il y a tout de même deux familles qui vivent dehors, alors certaines ne sont pas françaises, seulement il y a des enfants, il y a une femme qui est enceinte, et l'une des deux familles dort dans sa voiture.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr. Vous savez je suis allé à Paris hier...

Monsieur Gerbot : Non mais d'accord...

Monsieur le Maire : Vous prenez ne serait-ce que le boulevard Saint-Germain qui est quand même un boulevard réputé...

Monsieur Gerbot : On n'est pas au Conseil Municipal à Paris, là on est à Roanne.

Monsieur le Maire : Non, ce que je veux dire si vous me laissez juste aller au bout de ma phrase, j'ai été effectivement choqué de voir à partir de 19 heures le soir, le nombre de personnes dormant sur les paliers des commerces sur le boulevard Saint-Germain, ce sont plusieurs centaines. Effectivement, savoir qu'une famille française ou étrangère, peu importe, dort dehors dans notre ville, n'est pas une réjouissance, simplement ce que je dis c'est qu'une famille aujourd'hui qui dort dehors, c'est qu'elle a refusé d'être abritée, mise à l'abri par les systèmes dont nous disposons ici à Roanne. Vous avez des gens qui le refusent, et vous avez des gens qui ne connaissent peut-être pas, mais entre les différentes associations, que ce soit la Croix Rouge avec les maraudes qui justement avec Phare en Roannais, on a la capacité de mettre à l'abri celles et ceux qui sont en particulier de passage chez nous, et s'ils sont dehors malheureusement c'est qu'ils n'ont pas voulu aller là où nous voulions leur proposer d'aller.

Madame Dufossé : Deux petits points peut-être. Le premier pour Mme Chevillard, je ne sais pas si cela répondra entièrement à votre interrogation, mais pour ce qui est du personnel et son augmentation, vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement nous a imposé depuis un an et demi des protocoles sanitaires extrêmement lourds, rigoureux qui nous ont obligés à prendre des renforts, donc il y a eu une augmentation du personnel dans les écoles, augmentation bénéfique puisqu'aujourd'hui même si on a comme beaucoup de villes eu des fermetures de classe, la transmission du virus dans les écoles a été extrêmement faible.

Deuxième intervention que je souhaitais faire par rapport à ce que vous avez dit Mme Dumoulin, vous laissez entendre que parfois on serait amené à prendre des décisions et à réaliser des projets parce que la loi nous y contraint, je rappelle simplement que lorsqu'on a décidé de la rénovation énergétique de l'Arsenal, c'était il y a déjà 2 ans, c'est une rénovation qui va nous coûter où on va investir plus de 3 M€, donc on s'investit, on se préoccupe de ce problème énergétique, on va changer les façades mais notre engagement n'est pas de façade.

Madame Chevillard : Je souhaiterais quand même faire une petite intervention par rapport à ce que vient de dire Mme Dufossé. Dans mes propos je n'ai pas remis en cause qu'il y ait plus de charges de personnel au contraire, j'aurais tendance à dire qu'en tant que collectivité il faut que quelque part on puisse montrer l'exemple, qu'on évite d'externaliser le maximum de travaux et qu'on les fasse faire par les services.

Monsieur le Maire : Nous sommes en désaccord Mme Chevillard. Pourquoi est-ce que nous sommes en désaccord là-dessus ? Moi je ne mets pas en exergue le service public ou le service privé, l'un par rapport à l'autre. Le service public, l'essence même du service public c'est d'apporter un service qui n'est pas rendu par le privé et qui fait défaut à la collectivité, exemple l'administration, et deux qui est en dehors du champ de concurrence. En quoi les travaux de serrurerie, de plomberie, de menuiserie ne seraient pas rendus par le privé, et que nous devrions maintenir des services municipaux là-dedans ? En quoi ces services-là ne seraient pas dans le monde de la concurrence existante ?

Pour ces deux critères la réponse est non, néanmoins nous avons quand même et heureusement des compétences dans nos services pour des besoins urgents, des besoins particuliers, que ne pourrait pas rendre d'ailleurs le privé tels que nous les concevons.

Depuis 2011, j'ai souhaité que nous puissions apporter, demander à nos services d'être plus polyvalents mais d'être moins nombreux, pourquoi ? Parce qu'à une époque, quand j'ai été élu en 2001 j'ai pu le constater, nous avions de très grandes compétences dans les services mais qui étaient très peu utilisées, et quand vous avez une compétence très peu utilisée elle perd sa compétence petit à petit, notamment dans ces métiers manuels si vous ne pratiquez pas vous finissez par perdre la compétence.

Est-ce qu'on avait besoin de maintenir une équipe complète de serrurerie alors qu'il n'y avait plus besoin de travaux de serrurerie comme avant, même chose en ce qui concerne le carrelage, la plomberie, la menuiserie, les charpentes, la peinture, l'électricité, j'ai connu à la Ville de Roanne, Jean-Luc nous avions plusieurs électriciens, mais qu'on ait besoin d'un électricien pour intervenir en urgence sur un sujet parce que si on fait appel à une entreprise, on ne va pas être servi avant 48, 72 H voire davantage, oui, mais par contre tout ce qui est programmable nous n'avons pas intérêt à le faire parce que ce serait beaucoup plus coûteux que de maintenir ces équipes-là qui n'auraient pas suffisamment de travail, comme c'était le cas, et qui perdraient petit à petit en compétence.

Oui nous devons garder les services publics y compris compétents mais qui soient le plus polyvalents possibles. Moi ce qui m'intéresse c'est d'avoir des menuisiers qui soient capables de faire un peu de plomberie, un peu de carrelage,... , en plus je pense pour l'attrait du métier la fonction ce n'est pas plus mal. C'est ainsi que fonctionne la plupart des collectivités parce que sinon cela serait extrêmement difficile.

Par ailleurs, je veux faire aussi observer qu'il fut une époque où nos communes, de façon général, avaient de gros moyens, il y avait du « gras » faut le reconnaître, et par conséquent on pouvait conserver des emplois qui étaient peut-être moins sollicités qu'ils étaient effectivement confiés au privé. C'est beaucoup moins le cas depuis que nous avons eu des baisses de dotations qui sont colossales. Je rappelle et je le rappellerai tout le temps, parce que moi ça m'a marqué à vie, quand à la Ville de Roanne vous perdez chaque année depuis 2014, 3 400 000 € de dotations, c'est l'équivalent d'une centaine de postes, et bien nous devons être particulièrement attentifs, effectivement les effectifs se comptent un à un pour éviter les dérapages.

On a effectivement là-encore Madame des divergences mais comprenez bien que la gestion que nous menons elle se fait justement au regard de ces considérations-là et pas autrement. Moi vous savez, il y a belle lurette que je ne gère plus avec mon équipe la Ville d'une manière dogmatique, ce serait dire il y a une façon à droite de gérer les écoles, il y a une façon à gauche de gérer les écoles, c'est ridicule. On fait ce qu'on doit faire, après il faut avoir effectivement, et c'est vrai que je le revendique, le courage de dire un moment donné nous devons fermer cette école faute d'effectifs, mais cela ne veut pas dire qu'on va réduire les moyens, on va réorienter les moyens sur justement des écoles qu'on va moderniser, sur lesquelles on va mettre plus de moyens pour les rendre plus attractives, c'est la même chose pour la carte scolaire.

Vous savez quand j'étais Député, j'accompagnais les élus dans leur combat quand le combat était légitime, quand il était perdu d'avance et illégitime je leur disais non, je n'irai pas, je ne vous soutiendrai pas dans cette réouverture de classe ou dans cette non-fermeture de classe, cela n'a pas de sens. Par contre, il y a eu des fois où effectivement cela avait du sens, et généralement nous obtenions gain de cause, et à la Ville de Roanne quand on discute avec l'Inspection Académique sur les moments de la carte scolaire, sur justement les ouvertures, les fermetures, on se bat quand c'est légitime qu'on se batte, mais quand on constate qu'il y a malheureusement une telle baisse d'effectifs dans telle école, et bien on préfère avoir une fermeture pour pouvoir rouvrir ailleurs. C'est du pragmatisme et c'est loin d'être de l'idéologie.

Le Conseil Municipal prend acte du débat organisé sur les orientations budgétaires portant sur le Budget Général de la Ville de Roanne et sur ses Budgets Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre, pour l'exercice 2022. Ce débat s'est déroulé sur la base d'un rapport écrit portant sur les orientations budgétaires 2022.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

5. Décision Modificative n° 2 - Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium et Parkings Aménagés - Exercice 2021 - Approbation

Madame Dufossé : Je vais d'abord commencer par le Budget Général avec une présentation en deux parties. Tout d'abord sur le fonctionnement puis sur l'investissement en examinant à chaque fois les dépenses et les recettes.

Pour la section de fonctionnement, elle est équilibrée à la hauteur de 687 468 €, avec deux dépenses nouvelles, une pour des charges exceptionnelles à hauteur de 50 000 € liée comme on a déjà pu l'évoquer à la hausse du prix des matières premières, une à charge à caractère général, là on en a trois, on a 20 000 € pour des ajustements de la convention sur l'instruction d'autorisation du droit des sols liant la Ville et l'Agglomération, une à 7 000 € de trop perçus de loyer du C.J.P.B., et une troisième de 3 325 € pour la réparation de matériel au service Imprimerie.

Concernant les recettes, il y en a deux à noter, comme l'a rappelé M. le Maire au début de son intervention, la vitalité du marché immobilier sur Roanne nous permet d'attendre 400 000 € sur des droits de mutation, ce qui les portera à un total de 1 300 000 €. Et la deuxième, 8 500 €, c'est une attribution de compensation pour le retour du CR4C dans le giron de la Ville. La section d'investissement du Budget Général est donc équilibrée à moins 510 000 €.

Concernant maintenant la section d'investissement du Budget Général, elle est équilibrée à hauteur de moins 500 000 € avec tout d'abord des ajustements au niveau des dépenses. Il y en a trois, la première c'est un retard de chantier pour le Centre Administratif avec la découverte d'amiante pour moins 1 500 000 €, la deuxième c'est un décalage d'investissement du plan vélo moins 100 000 € avec une discussion entre la Ville et l'Agglomération, sujet qu'on a d'ailleurs abordé au dernier Conseil Communautaire me semble-t-il, avec la Région aussi pour la prise en charge des maîtrises d'œuvre. La troisième c'est un décalage d'aménagement de la base nautique dite Halage moins 100 000 €, nous sommes toujours dans l'attente d'une autorisation de l'Etat.

Au niveau de l'augmentation des crédits d'investissement, il y en a trois, voire quatre. Le premier c'est pour le matériel informatique avec 68 000 €, le deuxième concerne le projet des études Gambetta-République plus 50 000 €, le troisième est un avancement des crédits de paiement à hauteur de 67 789 € pour finaliser Bords de Loire 1 et une avancée des études pour la création d'un dojo à hauteur d'environ 20 000 €.

Au niveau des recettes, deux en plus deux en moins, on a tout d'abord l'ajustement du FCTVA à hauteur de 256 541 € sur des travaux d'investissement réalisés en 2020. Nous avons ensuite une subvention C.A.F. de 50 735 € pour des travaux des espaces verts aux abords du Centre Social de La Livatte. Le dernier ajustement est celui des recettes des amendes de la Police moins 67 971 €, et il reste le dernier, le remboursement d'un emprunt pour 1 090 228 €, et comme dit le dicton « qui paye ses dettes, s'enrichit ».

Monsieur le Maire : Merci avez-vous des questions sur ces Décisions Modificatives, Budget Général dans un premier temps ? Nous passons aux autres après on fera un vote successif.

Madame Dufossé : La deuxième concerne le budget annexe du Service Funéraire Public, cette Décision Modificative concerne la section de fonctionnement qui est équilibrée à hauteur de 9 950 €. Les dépenses principales sont liées à deux choses, l'abonnement d'un logiciel de gestion à hauteur de 5 900 € et l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 1 669 €. L'équilibre du budget est atteint avec un ajustement du produit des funérailles.

Le budget annexe du Crématorium, cette Décision Modificative concerne aussi la section de fonctionnement qui est équilibrée à hauteur de 9 630 €. La dépense principale est celle liée à l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 9 030 €. L'équilibre du budget est atteint avec un ajustement de produit des crémations.

Et la dernière le budget annexe des parkings aménagés, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 0 € du fait de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 180 € compensée par une baisse des charges à caractère général du même montant. Au niveau de la section d'investissement du budget, elle est aussi équilibrée à hauteur de 46 600 € dont 28 000 € pour le remplacement des portes coupe-feu du Pôle de Loisirs, 9 000 € pour les caméras de vidéoprotection et 9 170 € pour des installations à caractère spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la Décision Modificative n° 2 – Budgets Général et Annexes : Services Funéraire Public, Crématorium et Parkings Aménagés.

Le groupe « Collectif 88 % » s'est abstenu.

6. Cotes irrécouvrables - Admissions en non-valeur - Créances éteintes - Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium et Parkings Aménagés - Approbation

Madame Brun : Comme vous devez le savoir c'est le comptable du Service de Gestion Comptable Loire-Nord qui doit recouvrer les taxes et produits communaux et engager tous moyens à sa disposition pour que les sommes dues à notre collectivité soient récupérées.

Passées ces différentes relances et démarches, le comptable du Trésor Public n'a pu effectuer certains recouvrements, et nous transmet cette liste de taxes et produits irrécouvrables qui se distingue en deux catégories : les admissions en non-valeur et les recettes éteintes.

Même s'il est à noter que le fait d'admettre une somme en non-valeur n'en implique pas l'abandon total de la créance et que si des possibilités existent de recouvrer cette créance, le comptable doit faire toute diligence pour obtenir le paiement total ou partiel.

Vous trouverez pour chacun des budgets suivants les créances irrécouvrables et admissions en non-valeur, Budget Général : 26 705,51 €, Budget Annexe Service Funéraire Public : 6 663,78 €, Budget Annexe Crématorium : 11 026 €, et Budget Annexe parkings aménagés : 197,67 €.

Monsieur Vanhecke : Avec cette délibération, nous allons valider des impayés sur certains secteurs, vous venez de l'exprimer dont les frais funéraires. Il y a des situations pour lesquelles la lecture de vos tableaux comptables nous ne pourrions strictement rien faire, ni contester, simplement valider, mais je suis tout de même troublé quand on lit cette délibération que nous arrivons toujours à la même situation que pour le funéraire, les gens sont incapables de payer effectivement les frais funéraires.

Déjà l'année dernière, Mme Dumoulin avait exprimé cette difficulté, cette précarité et je pense que le sujet aujourd'hui devient redondant et habituel, ce n'est pas propre à la Ville de Roanne ça c'est clair, ce n'est pas propre à notre situation municipale, c'est effectivement un problème sociétal mais cela devient affligeant. Je voudrais qu'on puisse, à un moment donné, se poser la question « comment on peut éviter ce genre de situation ? », il y a des gens qui ne peuvent pas payer les frais funéraires d'une cérémonie ..., je trouve cela assez triste, déjà qu'ils sont dans une situation triste et complexe.

Je pense que vous allez peut-être me donner la même réponse que vous avez donnée l'année dernière à Mme Dumoulin, à savoir qu'il y a des gens qui ont les moyens mais qui ne payent pas, mais il y a aussi surtout les autres qui ne peuvent pas payer. Je voudrais que nous puissions, que vous puissiez, puisque vous n'êtes pas forcément le bon samaritain municipal comme tout le monde voudrait avoir un maire attentif à tout, vous ne pouvez pas tout faire, c'est évident. Un moment donné je pense qu'une municipalité doit pouvoir se poser les bonnes questions. Nous avons effectivement abordé ce sujet avec M. Lambert la semaine dernière en commission, ce sujet demande effectivement des travaux, de la réflexion pour aboutir à une meilleure solution pour éviter ce genre de difficulté. Voilà ce que je voudrais, j'aimerais que vous ne puissiez pas faire une réponse copier-coller à celle de l'année dernière, et que vous puissiez avoir une réponse plus constructive et mieux avancée. Voilà mon propos pour ce soir par rapport à cette délibération.

Monsieur le Maire : Avant de donner la parole à M. Lambert, est-ce que vous auriez M. Vanhecke une proposition concrète à faire ?

Monsieur Vanhecke : Je l'attendais bien évidemment. Vous savez qu'en commission puisque nous sommes membres dans des commissions, nous n'avons fait qu'aborder des sujets. Je ne suis pas de la municipalité dans votre groupe, pour travailler des sujets, mais si effectivement demain vous dites « élus d'opposition et membres de la commission, nous travaillons et nous posons des choses », nous pourrions apporter des réflexions. Aujourd'hui quand on fait des interpellations en commission, nous ne faisons que des interpellations, on ne nous demande pas particulièrement d'apporter des projets, effectivement si vous êtes ouvert à ce genre de sujet, d'apporter une étude avec notre complicité puisque vous vouliez une opposition riche de propositions, nous pouvons le faire pour ce sujet-là mais comme pour bien d'autres.

Monsieur le Maire : Oui ceci étant, vous connaissez l'adage, la critique est aisée mais l'art est difficile.

Monsieur Vanhecke : Je n'ai pas critiqué, j'ai porté simplement un constat sur une situation, ce n'est pas un jugement, loin de là. C'est une situation complexe, je l'ai dit dans mes propos.

Monsieur le Maire : C'est une situation qui est connue de tous et de toutes les communes, de toutes les villes. Effectivement les frais funéraires coûtent chers, et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des systèmes où les gens peuvent chaque mois payer pour prévoir leurs propres obsèques, ce qui permet aussi d'étaler les choses. Après M. Lambert pourra encore aller plus loin, mais les gens qui n'ont vraiment pas les moyens, il y a eu un article récemment dans le Progrès qui parle effectivement, peut-être que le terme n'est pas très bien choisi, mais c'est la loi qui nous l'impose, les indigents, personne n'est laissé dans un fossé, tout le monde a des obsèques, et des obsèques qui sont respectueuses et dignes. Après, c'est une question de moyens pour savoir si l'on veut un tombeau, si l'on veut un cercueil de telle qualité,..., attention aussi à ne pas accélérer les choses en laissant penser qu'il ne sert à rien de prévoir ses obsèques, qu'il ne sert à rien de commander et puis de se dire « tant pis payera qui pourra », parce que là nous risquerions d'aller au-devant de grosses déconvenues.

Monsieur Lambert : J'entends qu'on peut toujours faire mieux, mais en réalité on parle d'une exception d'exception sur les impayés, c'est-à-dire que là ce que vous évoquez M. Vanhecke, on a à peu près eu l'année dernière 800 crémations et 670 inhumations, on est à peu près à 1 500 cérémonies qui ont été gérées par le funéraire. On doit être tout compris à 5 à 10 impayés, c'est-à-dire 0,01 %. Cela veut dire *a contrario* 99,99 % des familles ont les moyens de régler leurs funérailles.

Là j'entends, vous avez compris au niveau du pôle funéraire qui déjà pratique des tarifs vous le savez sont, je dirai, assez planchés, on peut dire cela comme ça, sans en dire trop puisqu'on est dans un marché concurrentiel. Je pose régulièrement la question et notamment en plus il peut y avoir des liens avec le C.C.A.S. lorsqu'il y a une difficulté.

Vous savez aussi qu'il y a des remises de dette qui ont lieu devant le Tribunal, il y a rétablissement personnel, il y a plein de possibilités, même d'annulation de dettes par le Tribunal. Je trouve qu'au contraire le taux de cérémonies qui soit impayé, est extrêmement faible, c'est plutôt rassurant et je n'ai pas à expliquer, mais je pense qu'il y a des contrats d'obsèques, il y a des moyens, on prélève aussi les frais dans une certaine limite sur les frais bancaires, je dirais ce qui reste au défunt (*problème micro*).

On a fait le point la semaine dernière avec un journaliste du Progrès, on lui a montré ce qu'il était au niveau du carré des indigents, aussi la dignité de la Ville, c'est-à-dire que la Ville prend en charge les frais des personnes qui sont pour le coup isolées, qui décèdent seules et en effet on a toujours mis en place un système pour que la Ville puisse régler, en lieu et place des familles qui ne seraient pas existantes, même quelles que soient je dirais les origines là encore. Je pense que c'est un faux débat à mon sens, on peut toujours faire mieux.

Je pense qu'à Roanne au contraire, on a un taux de recouvrement extrêmement important, et qu'on ne laisse jamais personne sur le bas-côté, et qu'on ne laisse encore même personne de manière post-mortem de part ce carré des indigents. On peut ouvrir un débat mais moi je défends le service funéraire parce que justement on n'est pas à la recherche d'après les gens, on a au contraire je dirais un service qui est efficace, et qui est à l'écoute, mais je ne pense pas qu'on puisse venir dire qu'il y a un taux effectivement de personnes démunies ou qui n'auraient pas les moyens de payer leurs obsèques. Ce n'est pas le cas à Roanne, peut-être dans d'autres villes, mais pas dans notre ville.

Monsieur Vanhecke : Le but n'était pas de faire un faux débat ou de faire une provocation, c'était de comprendre la situation, ce qui n'est pas pareil. C'était cela qui m'intéressait d'interpeller, mais pas forcément dire « oui vous travaillez, cela ne convient pas, ce n'est pas correct », je n'ai jamais dit cela, le sujet n'est pas là et nous l'avons bien abordé la semaine dernière ensemble. Vous avez bien compris avec M. Gerbot que lorsqu'on a abordé le sujet, nous l'avons abordé d'une manière large d'esprit, vous aviez fait une explication claire, mais je pense qu'effectivement il fallait qu'on comprenne, que ce soit très limpide et qu'on n'ait pas forcément la même réponse que l'année dernière. Je trouve qu'aujourd'hui M. le Maire et vous-même nous donnez des explications que nous n'avions pas eues l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer l'admission en non-valeur et créances éteintes des sommes énumérées ci-dessus concernant le Budget Général et Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium et Parkings Aménagés.

7. Taxe d'aménagement – Retrait de la délibération n° 5 du 16 septembre 2021 – Fixation du taux - Approbation

Monsieur Nouibat : Je vais vous parler de taux de la taxe d'aménagement, nous votons une délibération le 16 septembre 2021 pour fixer le taux à 4 % sur l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne, exception faite des Zones d'Activités Economiques qui étaient maintenues à 2 %, mais dans un contexte de reprise économique et après concertation des maires du territoire et des élus de Roannais Agglomération, il a été décidé une uniformisation du taux qui passerait donc à 4 % sur l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne, et donc des Zones d'Activités Economiques, mais il est à noter que l'intégralité des recettes des Zones d'Activités Economiques sera reversée à Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 16 septembre 2021 et de fixer le taux de taxe d'aménagement à 4 % pour l'ensemble du territoire de la Ville de Roanne à partir du 1^{er} janvier 2022.

8. Mise à disposition gratuite de la salle Fontalon Congrès Départemental de la FNACA - Spectacle "Hansel et Gretel" des Variétés Lyriques - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Après des mois sans évènement culturel et associatif dû à la crise COVID, la municipalité souhaite soutenir l'ensemble des acteurs associatifs du territoire, acteurs importants pour le règlement de notre ville.

Pour se faire la Ville de Roanne dispose d'équipements telle que la salle Fontalon, permettant l'accueil d'acteurs associatifs pour valoriser leurs actions.

A ce titre, il s'est tenu deux évènements répondant à ce rayonnement : le Congrès Départemental de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Maroc Tunisie, le 29 septembre dernier, de même les Variétés Lyriques vont présenter leur nouvelle création « Hansel et Gretel » des Frères Grimm, composée pour un opéra du 11 au 17 octobre où 36 classes de Roanne, de la maternelle à la primaire ont pu découvrir ou redécouvrir ce conte, mais aussi un public venu nombreux pendant le week-end.

La Ville de Roanne souhaite donc à ce titre exceptionnel accorder la gratuité de la salle Fontalon pour l'organisation du Congrès Départemental. Cette mise à disposition est valorisée à 350 € ainsi que pour la création du nouveau spectacle des Variétés Lyriques d'où la mise à disposition est valorisée à 6 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les mises à disposition gratuites de la salle Fontalon.

9. Subvention exceptionnelle - Demande de l'association Roanne-Pologne - Approbation

Madame Lupu Bratiloveanu : Legnica est l'une des villes jumelles avec laquelle nous entretenons des relations régulières et qui vont pouvoir, nous l'espérons, reprendre de manière encore plus fréquente après la crise sanitaire que nous avons traversée qui n'est pas tout à fait finie.

Dans le cadre de ces échanges, l'association Roanne Pologne contribue de manière très active à ce lien entre nos deux villes. Aussi, il nous est apparu souhaitable de répondre favorablement à la demande de subvention de cette association, qui proposera le 19 décembre 2021 prochain à la salle Pierre Hénon à Mably, une pièce de théâtre intitulée « Stanis le polak ».

Cette présentation historique relate cent ans de présence polonaise en France avec notamment la venue massive de polonais au lendemain de la première guerre mondiale dans les bassins miniers français.

Un budget prévisionnel nous a été transmis qui s'élève à 5 643 €, et pour lequel nous vous proposons d'apporter une contribution de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Roanne-Pologne.

AFFAIRES SOCIALES

10. Maison des Services Publics Saint-Clair - Mise à disposition de locaux - Convention avec l'association "LIRE ET FAIRE LIRE" - Approbation

Madame Petit : Dans le cadre de l'utilisation de ces deux Maisons de Services Publics qui sont situées dans les quartiers du Parc et Saint-Clair, la Ville de Roanne permet de mettre en relation les habitants avec différents services administratifs, d'information ou d'orientation.

Les associations peuvent être amenées à créer ce lien avec les habitants par le biais justement de ces Maisons que je viens de vous citer, c'est le cas justement de l'association « Lire et faire lire » avec laquelle je vous propose ce soir d'établir un conventionnement d'occupation au sein de la Maison Saint-Clair.

L'association pourra ainsi occuper une fois par mois, le mardi, la salle de réunion de 9H30 à 11H30, et c'est une mise à disposition qui est consentie à titre gracieux, chauffage, électricité, téléphonie à charge de la Ville, mais bien évidemment bordée par des règles d'utilisation limitée à des usages en lien avec la démarche associative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'association "Lire et faire lire".

CULTURE ET EVENEMENTS

11. FESTI'NOËL - Programmation - Fixation des tarifs - Contrats - Exonération de redevance d'occupation du Domaine Public - Approbation

Madame Rotkopf : C'est toujours agréable d'évoquer Noël surtout après le Débat d'Orientations Budgétaires, on va mettre un petit peu plus d'ambiance, donc Noël avec un « FESTI'NOËL », en plusieurs temps, puisque fort du succès de l'année dernière, et bien nous réitérons l'exercice du mapping (il y a un petit film que je vous commente) sur le thème des Noëls du monde.

Il va se dérouler de la façon suivante, un nouveau film complètement inédit de 6 minutes et une boucle d'attente d'environ 10 minutes, qui reprendra et ça c'est tout à fait inédit, les dessins qui seront réalisés par les enfants de nos écoles. Il y aura environ 300 dessins qui seront diffusés tout au long de cette période. Je ne vous ai pas donné les dates du 10 décembre 2021 au 2 janvier 2022.

Les dessins d'enfants qui seront projetés et puis le dessin, le mapping de l'année dernière qui sera projeté une fois par heure pour mémoire, et qui permettra à chacun de profiter, à la fois pour ceux qui n'ont pas vu le mapping de l'année dernière, le nouveau et donc des dessins d'enfants. La diffusion a lieu à compter du 10 décembre tous les soirs de 18H à 22H.

En deuxième temps, un village de Noël aura lieu place du Marché, là aussi avec plusieurs animations, tout d'abord des chalets, une dizaine de chalets, aujourd'hui neuf ont d'ores et déjà été validés, des chalets qui vont présenter des ventes de cadeaux, de gourmandises et diverses petites choses à acheter pour Noël.

Un carrousel sera installé au centre du village, et puis nouveauté, une scénographie. Alors le carrousel est nouveau aussi, et puis une scénographie dans des bulles transparentes, qu'on appelle des vitribulles qui vont être complètement inédites, qui viendront là aussi décorer la place du Marché.

Les illuminations et les décorations dans la ville, avec quelques nouveautés. Nous avons entièrement rénové les décorations, à la fois de la rue Clermont, de la rue Mulsant, et nous avons ajouté sur les candélabres de la rue Gambetta de nouvelles décorations de Noël, et enfin la nouveauté, un lettrage lumineux #J'♥Roanne qui sera disposé peut-être au bord de Loire, l'emplacement définitif n'est pas encore déterminé, mais en tout cas c'est un motif lumineux qui pourrait être réutilisé en cours d'année et qui rappelle notre # utilisé sur les différents réseaux sociaux de la Ville.

Un quatrième volet avec les spectacles en déambulation dans les rues piétonnes. Nous l'avions projeté l'année dernière et malheureusement COVID oblige, nous n'avons pas pu maintenir cette animation, donc nous réitérons l'exercice les 18 et 19 décembre, puis les 22, 23 et 24 décembre, cinq troupes différentes défilent dans les rues piétonnes, elles partiront du Centre Ancien et il y aura plusieurs défilés dans la journée. A noter simplement que le 24 décembre, il y aura la dernière déambulation à 16H, puisqu'en général le 24 décembre les commerces ferment un peu plus tôt et que les gens sont plutôt afférés à préparer leur veillée de Noël.

Un petit détail que je voulais vous donner mais ce n'est jamais trop tard, place du Marché, étant donné qu'il y aura les animations de Noël, le marché sera provisoirement déménagé du 7 décembre au 31 décembre inclus, place de l'Hôtel de Ville.

Des autres événements, à noter la soupe des chefs qui aura lieu le 10 décembre rue du Coq à proximité de la place du Marché, toujours les chalets associatifs dans les rues piétonnes, le marché de l'AMAR qui est donc les Métiers d'Arts du 10 au 12 décembre, le marché des producteurs les 18 et 19, la Cour d'honneur qui sera éclairée comme il se doit chaque année par Jean-Yves Berger du 1^{er} décembre au 8 janvier, et diverses animations et décorations proposées par les Vitrites de Roanne.

Le reste des détails, notamment sur la location de chalets, vous les avez dans la délibération, s'il y a plus de questions, pas de souci pour vous répondre, mais en tous les cas je voulais surtout faire un focus sur ce qui était animations et innovations, et vous voyez là d'ailleurs quelques photos du mapping de l'année dernière.

Monsieur Gerbot : C'est au sujet du thème Noël autour du monde, effectivement au niveau des dessins, alors bon les enfants dans notre pays sont habitués à la traditionnelle fête de Noël française. Or il se trouve que j'ai une liste de différents Noël dans le monde, et il y en a quand même certains qui sont en effet complètement différents.

On aimerait savoir en fait quel processus pédagogique encadre l'activité périscolaire ? Et ensuite qui va guider cette activité ? Et comment cela sera réalisé ?

Monsieur le Maire : Avant de répondre à votre question, j'ai pas tout compris, en disant « il y a une tradition française de Noël », et vous, vous avez trouvé des traditions différentes ?

Monsieur Gerbot : Voilà c'est ça.

Monsieur le Maire : Par exemple ?

Monsieur Gerbot : Vous avez par exemple en Islande, ce sont 13 lutins jólasveinar qui commencent à gâter les enfants 13 jours avant, les fils de Grýla, une femme effrayante, il y a un côté sorcière également en Islande. Il y a également faire peur à des enfants, il y a des méchants qui reçoivent une pomme de terre par exemple, l'arbre de Noël entre autres n'est décoré que le 23 et seulement de bougies par exemple. Vous avez aussi bien entendu en Australie, plusieurs traditions, à savoir par exemple des cortèges ont lieu le 24 décembre dans les grandes villes et on attend le Père Noël en lui laissant une bière bien fraîche en lieu et place du verre de lait car il fait chaud, et vous avez après le repas du 25 décembre et bien figurez-vous que ce sont les hommes qui débarrassent la table pendant que les femmes se reposent, et oui !

Monsieur le Maire : Moi cela ne me changera pas du quotidien !

Monsieur Gerbot : Cela dépend pour qui.

Monsieur le Maire : Je préférerais que ce soit l'inverse moi.

Monsieur Gerbot : Vous avez aussi également en Chine les lanternes, les fameuses lanternes de papier qui illuminent les maisons dès le début du mois de décembre, c'est le vieil homme de Noël, à savoir le Shen Dan Lao Ren, qui apporte les cadeaux aux enfants, et comme il y a généralement qu'un enfant, vous avez aussi au niveau de la décoration de l'arbre de lumière le 24 décembre, les guirlandes de papier et des mini lanternes, mini répliques de celles qui illuminent le foyer. Quant aux non-chrétiens en Chine, ils célèbrent quant à eux la fête du printemps en l'honneur de leurs ancêtres.

Vous avez tout un panel comme ça de différents modèles de Noël.

Monsieur le Maire : Et alors nous c'est quoi en France pour vous Noël ?

Monsieur Gerbot : En France pour moi c'est le sapin de Noël illuminé.

Monsieur le Maire : Vous savez bien qu'il ne faut plus couper les arbres.

Monsieur Gerbot : Je n'ai pas dit ça. Je vous donne des exemples, vous me demandez des exemples ailleurs.

Monsieur le Maire : Et nous on va en faire un quand même.

Monsieur Gerbot : Il n'est pas question de couper les arbres, il y a d'autres pays où il y a des arbres, je ne vous demande pas d'arrêter, de ne pas avoir de sapin de Noël, ce n'est pas cela que je vous demande.

Monsieur le Maire : Tant mieux.

Monsieur Gerbot : Je demande simplement comment effectivement expliquer aux enfants, au niveau de leurs dessins, des noëls qui se passent autrement ailleurs.

Monsieur le Maire : Les écoles sont sollicitées, les enseignants vont demander, cela va être piloté dans chaque classe par les enseignants. Nous on n'intervient pas dans la sélection des dessins, c'est chaque enseignant qui verra avec ses élèves.

Monsieur Gerbot : C'est du périscolaire, oui.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Gerbot : Et bien voilà, ce n'est pas que les enseignants.

Monsieur le Maire : D'accord.

(Hors micro)

Monsieur le Maire : Donc il n'y a pas de problème ?

Monsieur Beysson : Ce n'est pas un problème, c'est une question de savoir du coup si c'est du périscolaire accompagné par des gens de la municipalité, quel est le processus pédagogique qui est mis en place, parce qu'un élève on va lui demander, si on lui dit simplement Noël autour du monde, dessine, je pense qu'il est un peu bloqué. On pose simplement une question simple de dire quel est le processus pédagogique d'accompagnement, éventuellement la formation des personnels municipaux sur cette question.

Madame Dufossé : On est quand même sur des dessins de Noël, on n'est pas sur des créations. Je vais vous rappeler deux choses, le projet pédagogique dépend des enseignants, les projets annexes dépendent de la politique éducative de la Ville, et cela rentre dans le cadre du vivre ensemble. Je vous rappelle que depuis déjà plusieurs années, nous avons considérablement amélioré le lien entre les projets d'école et les projets dans le cadre du périscolaire, et donc ces dessins qui sont déjà réalisés en grande partie, ont été faits sur le temps périscolaire par nos agents qui sont extrêmement aptes et à même de le faire, puisqu'elles ont géré notamment en maternelle les T.A.P. dans le cadre de la réforme des rythmes. Au niveau des enseignants, chaque enseignant est libre d'associer les dessins faits en périscolaire avec le projet de l'école. Après, de là à vous donner le détail des projets pédagogiques de chaque enseignant en lien avec ce que nous proposons, je pense que c'est un peu trop rentrer dans le détail, seul le résultat compte.

Monsieur le Maire : Moi si vous voulez je pars du principe qu'il faut faire confiance, maintenant si votre crainte c'est de voir des dessins de Noël qui représentent des allégories religieuses, il faut le dire, parce qu'il faut être direct dans la vie.

(Hors micro)

Monsieur le Maire : C'est exactement ça Mme Dumoulin ?

Madame Dumoulin : Non, je vais simplement poser la question, est-ce que toutes les écoles participent à ce projet ? Donc après on peut poser la question, il y a certaines écoles en effet, qui ont autour de Noël une autre vision que les écoles laïques, donc voilà la question est intéressante moi je trouve, elle n'est pas polémique du tout, elle est très intéressante. Et je reviens au propos de M. Gerbot qui était un propos passionnant, c'est-à-dire que nous n'avons pas tous ici, sans doute dans cette salle, la même vision de Noël, moi chez moi je pratique un Noël laïc puisque la tradition familiale le veut, cela ne m'empêche pas de faire Noël. Je sais qu'il y a des familles qui ne sont pas chrétiennes qui fêtent Noël avec une pratique qui est aussi intéressante, mais nous avons M. le Maire, la question de la représentation de la laïcité qui se pose à ce moment-là, et c'est sans polémique parce que moi j'ai autre chose à faire que polémiquer, mais cette question va se poser.

Monsieur le Maire : Ceci étant, mais je vais donner la parole à Mme Rotkopf, et je voudrais qu'un moment donné dans ce pays, on arrête aussi d'être hypocrite. Celles et ceux et je les respectent, qui souhaitent que nous ayons un pays qui soit non seulement laïc, mais qui efface toutes références à la religion, doivent à ce moment-là aussi abandonner les avantages liés à cela, c'est-à-dire qu'il ne faut pas prendre de vacances à la Toussaint, il faut effectivement ne pas prendre de vacances à Noël, et se contenter du jour de l'an,... . Vous avez tout un tas de fêtes qui sont dans notre calendrier qui sont des jours fériés, que l'on doit à la religion catholique, c'est ainsi, cela fait partie du palier de traditions, ça fait partie de l'histoire, qu'on peut contester ou pas, judéo-chrétienne de notre pays.

Je conçois tout à fait que certains soient en opposition avec cela mais dans ce cas il faut avoir le courage d'aller au bout, et de dire « moi je ne veux pas et je ne profite pas des avantages liés à cela », c'est tout.

Madame Rotkopf : On ne va effectivement pas polémiquer sur les origines chrétiennes ou pas de Noël, toujours faut-il que c'est une fête qui est fêtée chez nous, c'est un jour férié nationalement et donc nous fêtons Noël, et la seule commande qui a été passée c'était juste de demander aux enfants des écoles, pour les faire participer, de proposer leur vision de Noël, mais la vision d'un enfant, alors après il n'y a pas forcément un projet pédagogique, nous ce qu'on a demandé c'est que toutes les écoles participent, que tous les enfants puissent produire un dessin de Noël, et je pense que ce sera la fierté et des écoles et des enfants et des familles de ces enfants, de venir voir sur la façade de l'Hôtel de Ville les dessins des enfants. Je crois qu'il ne faut pas aller chercher plus loin, il n'y a pas de polémique à avoir là-dessus, Dieu sait et tout le monde le sait ce n'est pas un secret de polichinelle, je ne suis pas chrétienne et cela ne me pose aucun problème qu'on l'on fête Noël à Roanne bien au contraire.

Monsieur Gerbot : Je ne l'ai pas dit, j'ai l'Irlande là et l'Irlande est en majorité catholique donc voilà. A part qu'effectivement, je ne voulais pas parler de catholicisme parce que tout le monde sait clairement d'être catholique, par contre je voulais effectivement parler que oui il n'y a pas simplement le fait d'être catholique, il y a aussi ils font aussi autres choses eux-mêmes, il y a d'autres choses il y a le coup du whisky pour le Père Noël, il y a les carottes.

Monsieur le Maire : Pour nous cette année le choix ce sont des dessins, si on met de la bière ce sera compliqué puisque cela doit être sans alcool.

Monsieur Gerbot : Mais bon quand vous parlez de polémique.

Monsieur le Maire : Non je ne parle pas de polémique.

Monsieur Gerbot : Ou d'hypocrisie, j'ai dit l'Irlande c'est catholique.

Monsieur le Maire : Voilà j'ai parlé d'hypocrisie oui.

Monsieur Gerbot : Bon et bien voilà.

Monsieur le Maire : Donc Festi'Noël pour ne retenir que le plus intéressant, je vais vous donner la parole M. Beysson, c'est une programmation éclectique dans laquelle il y aura aussi des dessins de Noël et les écoles sont libres de proposer des dessins.

Monsieur Beysson : M. Nicolin, juste un propos pas par rapport à tout ce qui a été dit, je pense que les questions que vous soulevez est-ce qu'elles sont masquées derrière, elles se posent pour nous *in fine* vis-à-vis de la responsabilité de la municipalité de ce qu'elle projette sur les murs municipaux dans le cadre du respect de la laïcité. C'est vrai pour quelque chose qui serait en lien des événements religieux, mais il y aurait des dessins à caractère antisémite ou je ne sais pas quoi dessus, non mais attendez, la question de la responsabilité de la mairie se pose.

Juste par rapport à Mme Rotkopf, du coup de toute façon c'est quelque chose quand on pose la question et qu'on dit sans polémique l'idée de toute façon on approuve, on trouve que c'est intéressant de travailler avec les enfants, on trouve intéressant d'avoir cette projection et cette participation avec le fait de les faire travailler autour de ça. Dire simplement que c'est un dessin, on va demander aux enfants « dessine-moi Noël », ce n'est pas le même projet pédagogique que de travailler autour des Noëls autour du monde à travers toutes les possibilités justement qu'a relevé M. Gerbot juste avant, qui est une question intéressante et qui pourrait faire l'objet d'un projet plus large que juste dire « dessine-moi Noël selon toi », surtout auprès de petits enfants qui, à mon avis, n'ont aucune idée, et moi je n'avais aucune idée avant l'intervention de M. Gerbot, de ce qui se faisait dans les pays en termes de Noël.

Monsieur le Maire : Après je veux aussi calmer le débat s'il y en a un, sur le fait que quand bien même nous aurions une projection en mapping sur l'Hôtel de Ville d'une représentation type crèche de Noël, c'était tranché par le Tribunal Administratif et le Conseil d'Etat comme étant tout à fait en phase avec la laïcité parce qu'on parle de tradition, et donc Noël c'est aussi dans notre pays une tradition qui s'est exprimée à travers des allégories catholiques chrétiennes, pourquoi ? Parce que ce pays c'est justement construit jusqu'à présent comme ça. C'est comme ça, comme si on devait dire il faut absolument supprimer les clochers des églises de notre pays, on a 36 000 communes, il y a 36 000 clochers, c'est comme ça, cela fait partie de l'histoire.

Aujourd'hui, on est sur des festivités, on essaie d'associer notamment les enfants, libre à eux d'avoir une représentation de Noël qui est la leur, et nous ne serons pas là pour les censurer avec bien évidemment une limite, il faut qu'effectivement les dessins aient un caractère « montrable », c'est-à-dire si quelqu'un fait un truc absolument épouvantable qui choque les bonnes mœurs ou je dirais même les mœurs tout court, on sera contraint peut-être de ne pas le mettre, mais on s'arrêtera là au niveau d'une éventuelle « censure ».

Monsieur Nouibat : Rien de particulier, juste un moment donné il y a des adultes qui essaient déjà de se mettre dans la tête d'enfants, et on veut rapidement bloquer leur imaginaire, leur pensée, et ça c'est quelque chose qui est terrible, c'est-à-dire ces enfants là auront qu'est-ce qu'ils s'imaginent de Noël, laissons-les imaginer ce qui est pour eux Noël et nous, en tant qu'adultes, à nous de lire ce qu'ils auront dessiné, ce qu'ils auront écrit, et là on se dit « non, il va falloir qu'ils dessinent, mais ils dessinent ce qu'on souhaite qu'ils dessinent, et ensuite ce sera nos dessins, ce ne sera pas leurs dessins », laissons-les tranquilles et puis je suis certain qu'ils seront meilleurs que nous pour dessiner Noël.

Monsieur Murzi : Je voulais dire simplement que je trouve que c'est polémiquer sur le principe de polémiquer, Noël est une fête où tous les gamins attendent ça avec impatience, de profiter. On leur donne l'occasion de s'exprimer sur ces fêtes de Noël, donc je ne vois vraiment pas où il y a lieu de polémiquer, c'est vraiment de la polémique pour polémiquer.

Monsieur le Maire : Allez il n'y a plus de polémique, c'est fini.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs ci-dessus, les conventions de partenariats ainsi que les contrats de cession à intervenir avec les compagnies de spectacles ou organismes de diffusion de spectacles, ainsi que l'exonération de domaine public pour le prestataire du carrousel.

12. Pass Culture - Convention de partenariat avec la société PASS CULTURE - Approbation

Monsieur Banchet : En espérant que ma délibération ne soit pas polémique, le pass Culture porté par la Société des Actions Simplifiées pass Culture est un dispositif gouvernemental qui vise à favoriser l'accès à la culture.

Il s'adresse aux jeunes de 18 ans à partir d'une application dédiée et durant 2 ans et permet l'accès à toutes les offres culturelles situées autour de son lieu d'habitation en ouvrant un crédit de 300 € pris en charge par le Ministère de la Culture.

Par cette facilité, notamment financière, le Ministère de la Culture souhaite intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes.

Afin que l'ensemble des jeunes de 18 ans présents sur le territoire puisse bénéficier de ce crédit attribué à proximité de leur lieu de vie, la Ville de Roanne a été sollicitée pour le déploiement de ce dispositif.

Afin d'acter ce partenariat, il convient de signer une convention avec la SAS pass Culture.

Ainsi, le remboursement à la Ville de Roanne est crédité par cette société SAS pass Culture sur la régie des services et établissements, concernés selon le barème suivant :

- jusqu'à 20 000 € T.T.C. par an, 100 % du tarif de l'Offre réservée ;
- de 20 000 € T.T.C. à 40 000 € T.T.C. par an, 95 % du tarif de l'Offre réservée ;
- de 40 000 € T.T.C. à 150 000 € T.T.C. par an, 92 % du tarif de l'Offre réservée, sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 % du tarif ;
- au-delà de 150 000 € T.T.C. par an, 90 % du tarif de l'Offre réservée, sauf pour les livres qui sont remboursés à 95 % du tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention et ses annexes pour la mise en place du dispositif pass Culture au sein des établissements et services culturels de la Ville de Roanne dont les offres entrent dans le dispositif.

13. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Collection Pierre Martelanche - Convention de dépôt avec Monsieur Philippe Boucher - Approbation

Monsieur Banchet : Vous devez vous souvenir qu'en juillet 2020 notre Conseil avait approuvé une convention de mise à disposition d'œuvre signée entre M. Gabriel Boucher et la Ville de Roanne concernant les œuvres de Pierre Martelanche, situées à l'origine dans une cabane de vigneron à Saint-Romain-la-Motte.

Une étude préalable et un premier transfert de ces œuvres ont été effectués et donnés lieu à une convention de dépôt, il reste sur ce site des œuvres encore scellées et un second transfert après extraction, doit être organisé durant l'automne 2021 et le premier trimestre 2022.

Or M. Gabriel Boucher et Mme Chantal Girard ont depuis le 10 mars 2021 donné la pleine propriété à leur fils, Philippe Boucher. Ce dernier devenant le nouveau propriétaire, il convient de signer une nouvelle convention de dépôt avec lui pour le transfert des dernières œuvres et permettre ainsi qu'elles soient intégrées à l'ensemble de la collection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de dépôt à intervenir avec Monsieur Philippe Boucher pour une durée de 3 ans en vue de la préparation de la donation définitive.

14. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Exposition "Jean Puy - Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand" coorganisée avec le Musée de Pont-Aven - Avenant n° 2 avec Concarneau Cornouaille Agglomération - Approbation

Madame Barbant : Une convention a été conclue en 2020 entre le Musée Déchelette de Roanne et le Musée de Pont-Aven, dans le but de fixer les conditions d'organisation de l'exposition "Jean Puy - Ambroise Vollard, un Fauve et son marchand", qui je vous le rappelle a été présentée aux roannais sur les mois de mai à juin au Musée Déchelette, et actuellement au Musée de Pont-Aven.

Ces dates d'exposition avaient été modifiées par les fermetures des musées liées au bouleversement mondial que nous avons tous connu et traversé.

Les engagements financiers étaient initialement prévus pour être soldés en 2021, et sont par conséquent reportés à 2022. Les deux parties se sont rapprochées pour conclure le présent avenant afin de régulariser sur l'année budgétaire 2021, la quasi-intégralité de la créance pour ne pas alourdir le budget 2022 du Musée Déchelette.

Actuellement, le montant total dû par le Musée Déchelette est estimé à 4 559,72 € et sera définitivement calculé et régularisé en 2022.

Monsieur le Maire : M. Banchet, vous vouliez apporter un commentaire.

Monsieur Banchet : Je vais répondre à une question de M. Vanhecke qu'il ne saurait tardée à me poser, qui n'était pas dans la commission culture, cette délibération. Je m'en explique et je m'en excuse, mea culpa. Dixit M. Bruno Ythier, nous les avons relancés, il parle de Pont-Aven, nous les avons relancés par téléphone et par mail depuis la rentrée fin août, le document est arrivé le 21 octobre, nous envisagions de le proposer à la séance du Conseil Municipal de décembre, mais pour tenir l'objectif de tout cela, c'est-à-dire payer en 2021 le Conseil de décembre était trop tardif, et intervenait après la clôture budgétaire 2021 fixée au 26 novembre, c'est pourquoi il a été proposé d'ajouter cette délibération à la dernière minute, soit après la réunion de la commission culturelle. Est-ce que j'ai bien répondu à la question que logiquement vous auriez dû me poser ?

Monsieur Vanhecke : Mais je trouve ça assez extraordinaire que vous puissiez anticiper mes questions.

Monsieur Banchet : Mais vous le pensiez tellement fort Monsieur.

Monsieur Vanhecke : Et oui effectivement, vous voyez qu'on arrive à travailler ensemble malgré tout, donc on arrive à apporter des aides, des éléments.

Monsieur Banchet : Mais c'est une spontanéité, oui c'est très bien M. Vanhecke.

Monsieur Vanhecke : Après M. Banchet, je pourrais travailler effectivement avec vous sans problème.

Monsieur Banchet : On se revoit, on en parle.

Monsieur Vanhecke : Sans problème.

Monsieur Banchet : Avec plaisir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 2 à intervenir avec Concarneau Cornouaille Agglomération.

INTERCOMMUNALITE

15. Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération - Rapport d'activité - Année 2020 - Examen

Monsieur le Maire : Vous savez que nous devons remettre un rapport d'activité chaque année en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération, que j'ai l'immense privilège de présider.

Vous avez bien évidemment été destinataire de ce rapport d'activité qui est un rapport riche non seulement en images mais également en commentaires, et si vous avez des questions je serai prêt à répondre.

Madame Dumoulin : Je suis en train de rechercher la page sur laquelle je voulais vous interroger, page 36, page 37. M. le Maire je me permets d'intervenir puisque nous avons l'occasion de voir le rapport d'activité de l'Agglomération, je me permets d'intervenir certes vous allez me dire, sur une question d'Agglo, mais je crois qu'elle concerne tellement un bon nombre de roannais, qu'il faut bien qu'on en parle. Le 23 octobre, il n'y a pas si longtemps, cela va faire 15 jours samedi prochain, nous avons appris par la presse que Roannais Agglomération abandonnait le dispositif Territoire zéro chômeur.

J'ai lu, évidemment j'ai été d'abord je vous le dis franchement, j'ai été très surprise, nous avons été très surpris, à la fois déçus par cette décision de Roannais Agglomération, nous avons évidemment lu les éléments de justification on va dire de cet abandon, vous nous dites que vous refusez de participer à cette mascarade, alors la mascarade en question c'est ainsi que vous le dites, correspond au désengagement si j'ai bien compris, de l'Etat concernant une partie de financement de ce dispositif.

Mais quand je regarde la page 37 du document du rapport d'activité, et bien inévitablement, je me pose certaines questions, c'est-à-dire qu'il y avait un travail qui avait été lancé sur cette question essentielle, qui est la question du rapprochement je dirais, de certains de nos concitoyens au travail. Qu'en est-il de ces 40 personnes qui je pense ont déjà été au travail sur cette question-là ? Qu'en est-il aussi de l'objectif de la création de 70 emplois, vous comprendrez que vu la situation que nous traversons, nous restons quand même un peu désorientés face à cette décision qui arrive relativement brutalement. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Effectivement nous sommes sur le rapport de Roannais Agglomération concernant l'année 2020, il ne vous a pas échappé que nous étions en novembre 2021. Lorsque à la page 37, nous évoquons le Territoire des deux rives, un territoire sans chômeur longue durée ? Et que nous évoquons le projet avec un budget d'étude de 73 000 €, cela a été fait, sauf que, effectivement comme je l'ai dit et contrairement à ce qu'affirme Mme la Députée, l'Etat a changé les règles du jeu, puisque l'Etat nous impose désormais de financer ce qui n'était pas prévu dans Territoire zéro chômeur première version, il y a eu, vous le savez, un premier appel à candidatures, tant de communes ont été retenues, tant de collectivités ont été retenues, ensuite nous avons attendu des mois et des mois et des mois qu'il y ait une deuxième vague qui nécessitait un nouveau passage devant le Parlement.

Il y a eu enfin ce passage devant le Parlement, un nouveau projet et dans ce projet avec les décrets parus, nous apprenons que nous devons financer ce qui n'était pas prévu dans la première vague, deux postes à temps plein. A partir de là, nous ne pouvons pas tenir l'épure budgétaire de 2021 et 2022, et je suis contraint de renoncer à ce dispositif.

Ce qui n'empêche pas qu'on va continuer à faire des choses, et notamment avec d'autres partenaires, mais en ce qui concerne ce dispositif, nous sommes contraints d'abandonner parce que l'Etat a changé les règles du jeu en cours de route.

C'est très factuel et je signerai je pense demain, un courrier à Mme la Députée pour lui rappeler que malheureusement elle ne connaît pas dans ce domaine ses dossiers, puisqu'elle dément le fait que l'Etat ait changé les règles du jeu et elle ignore peut-être à ce moment-là que l'Etat a vraiment changé les règles du jeu.

D'autres questions sur ce rapport, sur d'autres sujets, peut-être encore un mot là-dessus Mme Dumoulin ?

Madame Dumoulin : Oui, vraiment un dernier mot, on a quand même une loi qui a été adoptée le 30 novembre 2020 à l'unanimité, on a aujourd'hui quand même une sorte de recul vis-à-vis de ce dispositif Territoire zéro chômeur. On a des territoires où cela fonctionne, oui on le répète nous regrettons réellement cet abandon, et je pense qu'il y aura, je l'envisage, des réactions du monde associatif qui s'occupe de ces questions, parce que logiquement on avait quand même un outil qui pouvait être performant sur cette question du rapprochement de nos concitoyens au travail.

M. le Maire, vous serez d'accord avec moi, j'en suis sûre sur cette question-là, je pense qu'un travail qui s'inscrit dans l'humanité va redonner de la dignité aux hommes et aux femmes, vous serez d'accord là-dessus même si nous n'avons pas tout le temps la même vision, même sur cette question du travail et de l'emploi. Je crois que nous devons tout faire quelle que soit la formation, tout à l'heure M. Iacovella est revenu sur la question de la formation professionnelle, quelle que soit la formation, quelle que soit la difficulté d'être proche du travail, nous savons que nous avons aujourd'hui certains de nos concitoyens qui ont une grande difficulté à aller vers le travail, il faut à tout prix que l'on donne des outils à tout le monde, parce que c'est une question d'égalité et c'est une question de dignité, et vous serez d'accord avec moi là-dessus, le travail apporte de la dignité, si ce travail justement s'inscrit dans un processus d'humanité.

Monsieur le Maire : Je peux vous rejoindre bien évidemment sur vos propos. Après, l'Etat aurait maintenu ce dispositif tel qu'il était tel sur lequel nous nous sommes engagés, nous aurions poursuivi, sans hésitation.

Maintenant, je peux tout à fait mesurer, comprendre que le monde associatif qui s'intéresse à ces sujets, soit déçu, je voudrais simplement que ceux qui remontent ces associations ou qui auraient l'intention de les remonter contre Roannais Agglomération, les remontent ou focalisent leur attention sur les remontées contre le Gouvernement, parce que moi le Gouvernement remet le dispositif tel qu'il était prévu, nous signons demain, il n'y a pas de sujet, mais à un moment donné c'est un projet qui est porté par l'Etat en lien avec les collectivités locales, et on ne peut pas demander aux collectivités locales de tout faire sans y consacrer des moyens, ce n'est pas possible.

Madame Dumoulin : Moi je ne remonte personne contre personne.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas visée Mme Dumoulin.

Madame Dumoulin : J'espère parce que justement il y a véritablement un travail collectif à mettre en œuvre pour avoir des résultats sur cette question-là. On ne va pas, sûrement pas polémiquer, je préfère qu'on polémique sur Noël que l'on polémique sur la question du travail de nos concitoyens, et de la dignité de nos concitoyens.

Monsieur Beysson : Pour ne pas relancer une polémique sur ce rapport d'activité, j'ai la semaine dernière eu un échange avec M. Nicolin, Président d'Agglomération sur ce rapport, mais je n'ai pas trop réussi à le convaincre. Je ne repasse pas tant à expliquer les arguments à M. Nicolin, Maire de Roanne, mais j'espère en tout cas qu'ils ont été entendus. Cela concernait notamment l'aéroport et puis la question de se donner des repères sans juger de la valeur de ce que fait Roannais Agglomération mais de pouvoir avoir une vision de où on va en termes d'objectifs, et j'espère que vous serez meilleur que moi en retransmettant les propos à M. Nicolin, Président de Roannais Agglomération, parce que moi je n'ai vraiment pas réussi la semaine dernière.

Monsieur le Maire : Vous ne perdez pas votre sens de l'humour, c'est déjà un point positif et c'est peut-être aussi cela la magie de Noël.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération.

16. Exploitation du système de vidéoprotection de Roannais Agglomération - Convention de prestations de services - Approbation

Monsieur Murzi : La Ville de Roanne a souhaité mettre en place depuis plusieurs années des caméras, afin de renforcer la sécurité et la tranquillité des roannais.

Aujourd'hui nous comptons sur notre territoire 252 caméras dont 28 appartiennent à Roannais Agglomération et qui sont reliées à notre Centre de Protection Urbain de la Police Municipale, qui en assure le visionnage, le déclenchement d'interventions de services de Police ou d'autres entités selon les situations.

Dès 2015, une convention avait été établie entre Roannais Agglomération et la Ville de Roanne pour ces caméras qui se situent au Nauticum et dans les déchetteries.

Comme nous l'avons acté dans un précédent Conseil Municipal, notre C.P.U. prenant de l'ampleur, il convenait de trouver des locaux plus vastes et fonctionnels ce qui a été le cas au sein du tènement du 5, rue de la Berge. Les travaux d'aménagement sont en cours d'achèvement et le nouveau C.P.U. devrait être activé d'ici la fin de l'année 2021.

Compte tenu de ces changements, il convient de renouveler la convention établie en 2015, afin de répondre aux conditions d'exploitation de ce nouveau C.P.U. selon l'exemplaire joint à votre délibération.

Monsieur Gerbot : Quelques questions en fait. On voudrait savoir s'il était prévu d'utiliser prochainement un logiciel qui permettrait la reconnaissance faciale, le briefcam ?

Monsieur le Maire : Nous n'en avons pas le droit.

Monsieur Gerbot : D'accord.

Monsieur le Maire : Si on en avait le droit, la réponse serait oui.

Monsieur Gerbot : Ensuite, pouvez-vous nous rappeler le budget d'investissement du dispositif global, son coût de fonctionnement annuel, salaire agent, réparation du matériel,... ? Et enfin, peut-on envisager un renouvellement de convention, obtenir un rapport indépendant sur son efficacité, combien d'images exploitées entre autres, combien la chute, le nombre en moins d'incivilités également ?

Monsieur le Maire : Sur le montant d'investissement, les coûts de fonctionnement annuels, je ne suis pas en mesure de vous les donner ce soir, puisque vous me faites cette demande comme ça en direct et je n'ai pas envie de vous répondre de façon fantaisiste, on va regarder et on pourra vous transmettre, et j'en serai assez fier, l'ensemble du programme depuis 2014, ce que nous avons dépensé en investissement, et les coûts de fonctionnement actuels.

En ce qui concerne conditionner l'approbation de cette délibération au fait d'avoir une évaluation, je vous donne la réponse, c'est malheureusement non, on va voter ce soir cette délibération.

Par contre, vous dire qu'heureusement que le bilan est positif, vous savez je suis quelqu'un de très pragmatique, je ne suis pas contrairement à certains, un idéologue, et s'il n'y avait pas plus d'avantages que d'inconvénients avec de tels dispositifs, il y a belle lurette qu'on aurait arrêté.

Là encore comme ce fut un débat très clair au moment des élections municipales entre votre équipe, celle de Mme Dumoulin et la nôtre, il me semble que là encore les roannais ont tranché dans un sens plutôt que dans un autre.

Oui il y a de la vidéo à Roanne, oui je suis fier que nous soyons dans une des villes dans laquelle il y ait le plus de vidéo et même plus au nombre d'habitants que la ville de Nice, je tiens à le dire, et que cela permet de sécuriser au maximum les roannais dans leur tranquillité quotidienne.

Monsieur Gerbot : Ils vous ont élu M. le Maire avec tout de même 65 % d'abstention.

Monsieur le Maire : Et vous, vous avez fait 17 % avec combien d'abstention ? Rappelez-moi.

Monsieur Gerbot : Le nombre d'abstention était le même.

Monsieur le Maire : Il y a un vieil adage qui dit « nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude ».

Monsieur Gerbot : Attendez, vous n'arrêtez pas très souvent de dire que vous êtes...

Monsieur le Maire : C'est une réalité.

Monsieur Gerbot : Vous avez été plébiscité par environ combien sur les 25 % ?

Monsieur le Maire : Et vous vous avez été rejeté par combien ? C'est ça, comme je vous l'ai dit « nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude », nous avons une grande différence entre vous et nous, c'est que nous sommes élus de façon très très très légitime.

Monsieur Gerbot : Non avec une minorité comme nous.

Monsieur le Maire : Dans ce moment-là si vous considérez que vous-même vous remettez en cause la légitimité, quittez ce Conseil et allez faire autre chose, mais nous, nous considérons que nous sommes élus de façon tout à fait légitime par une très grosse majorité de roannais qui se sont déplacés pour aller voter, et par conséquent nous travaillons en conséquence sur les projets que nous leur avons proposés.

M. le Maire met au vote la délibération :

POUR : 33 voix Groupe Majorité + M. IACOVELLA, groupe « Réussir Roanne Ensemble »
CONTRE : 6 voix Groupes « Collectif 88 % » et « A Gauche pour Roanne »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de prestations de services portant sur l'exploitation du système de vidéoprotection de Roannais Agglomération à intervenir avec Roannais Agglomération.

CADRE DE VIE

17. Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire - Territoire d'Energie (SIEL - TE) - Rapport d'activité - Année 2020 - Examen

Monsieur Lassaigue : Le SIEL-TE (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – Territoire d'Energie), regroupe 323 communes de la Loire, 23 structures intercommunales et le Département.

Le SIEL-TE gère des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux.

Parallèlement, il conduit pour ses membres des projets de dissimulation des réseaux d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

Le SIEL-TE réalise également en partenariat avec le Conseil Départemental et les Intercommunalités un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.

Son patrimoine : environ 16 900 km de lignes Moyenne et Basse Tension, 9 876 transformateurs électriques, 443 000 compteurs de consommation électrique et 1 535 km de réseau gaz moyenne pression.

Il est de 130 agents.

Le budget global est de 101,5 M€ dont 35,7 M€ de fonctionnement et 65,8 M€ d'investissement.

Les principaux évènements en 2020, le contrôle des concessions électriques ENEDIS et gaz GRDF, le Très Haut Débit, alors le THD42 a terminé de déployer toute la fibre sur l'ensemble de son territoire hormis les communes urbaines du périmètre de Roanne et de Saint-Etienne qui sont gérées par Orange. 72 000 foyers sont abonnés pour 96 000 prises posées, il y a aussi un projet de mise en place d'un réseau départemental d'objets connectés le ROC 42.

Dans la Transition énergétique, il y a un Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) dont 239 collectivités sont engagées. 2 485 bâtiments publics sont suivis par les techniciens du SIEL-TE.

Dans les Travaux d'électrification et dissimulation de réseaux, il y a 12,7 M€ de travaux.

Les Infrastructures de recharge des véhicules électriques, il y a eu signature d'une DSP en mars 2020 : 11 syndicats d'Energie ont délégué la compétence à la société Easy Charge (filiale de VINCI) pour le réseau EBorn.

306 collectivités ont confié leur éclairage public au SIEL-TE.

Les Chaufferies Bois, 49 sont gérées par le SIEL-TE.

Le Solaire Photovoltaïque, le SIEL-TE compte 121 générateurs photovoltaïques.

Pour ce qui est de la Ville de Roanne, il faut noter les actions en cours : la gestion des chaufferies bois des sites de l'Arsenal et du Groupe Scolaire de Mâtel, la gestion de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du Palais des Sports, le suivi du recouvrement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Monsieur Beysson : L'année dernière pour ce rapport, j'avais interrogé votre action sur la pollution lumineuse, alors on avait si vous vous souvenez, conclu que le chat étant nyctalope cela ne gênait pas sa reproduction, par contre sur un ton beaucoup plus sérieux, il y a de nouvelles études qui sont venues renforcer le constat que je faisais, de dire que la pollution lumineuse est un enjeu majeur pour la biodiversité pour beaucoup d'espèces. Il s'agit du coup pour nous de s'atteler sérieusement sur la question et je reviens sur la question des indicateurs, et voir justement où l'on va et quels objectifs on se fixe par rapport à cela.

La question pour M. Lassaigne est tout simplement de savoir où on en est par rapport à l'année dernière ? Est-ce qu'il y a un plan de travail qui a été émis sur ce sujet ? Est-ce qu'on peut le consulter ? Quels sont les objectifs quantifiés que l'on peut avoir à l'échelle des premières années pour essayer de réfléchir sur cette question, en interrogeant la compatibilité du système de vidéosurveillance avec cette problématique-là, avec la question des zones où la luminosité est nécessaire ou pas.

Globalement l'image que j'en ai par rapport à certaines orientations que vous avez prises ou que vous envisagiez de prendre autour de l'éclairage, des passages piétons, il y a des choses qui nous font dire que vous allez plutôt vers des actions qui ne prennent pas en compte cette problématique-là, si vous avez l'occasion, peut-être me contredire ou en tout cas de se dire qu'on peut en faire un chantier. Vous avez parlé de Fontval l'année dernière avec la question de la mise en place d'éclairage à détection de présence. Est-ce qu'il y a d'autres choses ? Toujours en vision globale pour ne pas rester sur les échantillons, c'est quoi les objectifs ?

Monsieur Lassaigue : Il n'y a pas de schéma de luminosité sur la commune, à l'heure actuelle on n'a pas fait de schéma du tout. Il y en a un sur les îlots de chaleur, c'est important.

Pour ce qui est du déploiement des mats de détection, on a commencé sur Fontval, il y en aura certainement aussi sur les Bords Loire 2, pour le moment c'est tout ce qui est projeté.

Monsieur le Maire : Cela ne fait pas partie des priorités effectivement.

Monsieur Beysson : Vous pensez que cela peut le devenir au regard des éléments que les études scientifiques nous apportent de plus en plus ?

Monsieur le Maire : Il faut arriver à gérer des contradictions où effectivement il ne faut pas avoir de l'éclairage qui soit surpuissant pour ne pas perturber certaines espèces, encore faut-il arriver à démontrer que nous avons certaines espèces qui sont perturbées en ville, ce qui n'est pas la même chose que dans le périurbain voire même en milieu rural, et c'est vrai que pas mal de collectivités notamment en milieu rural ont fait cesser un éclairage public à certaines heures de la nuit, et puis à mettre en perspective par rapport à des problèmes de sécurité où nous devons si nous voulons effectivement surveiller et vidéosurveiller, avoir un minimum de lux pour permettre aux caméras de pouvoir avoir des images exploitables.

A partir de là tout est possible, on peut à l'avenir réfléchir à des systèmes soit de caméras plus performantes, infrarouges, plutôt que des caméras qui ont besoin d'une certaine luminosité, mais cela sera aussi un problème économique à résoudre parce que c'est beaucoup plus cher. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas avec les infrarouges d'autres contre-indications pour le monde animal. Après il y a peut-être des endroits, comme on l'a fait sur Fontval, où là on a peut-être une biodiversité différente sur laquelle il faut être peut-être plus modéré en termes d'éclairage, c'est la raison pour laquelle, nous mettons en place des systèmes de déclenchement au passage des gens.

Il y a des contradictions à gérer mais la priorité aujourd'hui du mandat que j'anime, ce n'est pas à tout crin d'aller vers ce type d'usage. On a besoin aussi de voir clair y compris la nuit pour certains usages et pour permettre aux gens, vous savez Mme Dumoulin parlait tout à l'heure de rencontre qu'elle faisait, moi je rencontre aussi des personnes, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes qui nous disent qu'elles ont peur de sortir la nuit. Si on a demain moins d'éclairage public, je ne suis pas sûr que l'on rassure ces personnes, et il y a peut-être des conséquences fauniques, mais il y a aussi des conséquences humaines et sociales, il faut arriver à gérer ça.

Monsieur Beysson : Effectivement c'est un des enjeux, c'est justement de réfléchir aux possibilités qu'il peut y avoir de concilier à la fois des problématiques d'insécurité, des problématiques d'incivilités constatées au réel en milieu nocturne, en milieu éclairé, et c'est tout cela qu'on a besoin justement de factueliser, qui fait le lien avec la question du rapport qu'on pose par rapport à la vidéosurveillance avant mais qui pose aussi la question d'avoir une vision, une cartographie de tout cela. J'entends que ce n'est pas une priorité, j'espère en tout cas que peut-être pendant cette année, ce sera un chantier qui pourra être ouvert et qui fera qu'on ne repartira pas de zéro l'année prochaine.

Avant de venir j'ai regardé, il y a quand même quelques études qui montrent que d'un point de vue de la sécurité et du sentiment d'insécurité nocturne, il y a aussi un travail d'accompagnement à faire. On est tous, c'est dans nos gênes historiques, la nuit c'est pas rassurant, il y a un lion qui peut nous sauter dessus,... , un loup peut-être dans nos régions plus qu'un lion, ça dépend aussi de nos origines, mais c'est ancré en tout cas effectivement en nous, aujourd'hui c'est un rapport à la nuit qu'il faut aussi reconstruire, et puis mesurer en fonction de ces paramètres insécurité-ressenti, insécurité réelle, nécessité de vidéosurveillance partout ou pas, dans quels endroits on peut réduire la luminosité, ça fait l'objet d'un vrai travail qui ne peut pas se contenter simplement de quelques actions ici ou là, il faut qu'on ait une vision globale et du coup qu'il y ait des indicateurs par rapport à cela, en tous les cas moi ce serait mon souhait, la proposition ou en tout cas le sujet que je soulève auprès de vous ce soir.

Monsieur Murzi : M. Beysson juste quelques éléments. Tout d'abord au niveau de la vidéoprotection, sur la luminosité, c'est a minima 3 lux donc c'est très faible. On a bon nombre d'endroits où il y a 3 lux et ça se passe très bien. Pour vous donner aussi pour ne pas aller à contresens de ce que vous dites, mais simplement un petit exemple, place des Promenades avec mon collègue Edmond Bourgeon, il y a peut-être deux ans de cela, on avait baissé au niveau de la luminosité, il y avait une petite luminosité, voyez-vous les gens sont venus nous voir pour qu'on augmente la luminosité par crainte, par peur. Vous voyez, vous avez des éléments, des statistiques, je ne sais pas où vous avez pris tous ces éléments, enfin nous c'est la réalité de terrain, les élus de terrains où les gens viennent nous voir et nous font remonter les problématiques, et là c'est du réel.

Monsieur Beysson : Notez que dans mon propos, je n'ai pas dit que cette problématique n'existait pas.

Monsieur Murzi : Ce n'est pas ce que je vous ai dit tout à fait.

Monsieur Beysson : Entendu.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité du SIEL-TE et de son annexe financière.

18. Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Rapport d'activité - Année 2020 - Examen

Madame Robin : Le rapport d'activité 2020, il va falloir en prendre acte, alors c'est un rapport de la SPL OSER, qui est un rapport riche, non pas en images celui-ci mais en graphiques et en chiffres. La Société Publique Locale d'efficacité énergétique, la SPL OSER a été créée en 2015, elle intervient pour le compte de ses collectivités actionnaires, qui sont au nombre de 21 pour la réalisation d'audit énergétique et l'assistance à la réalisation de travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics.

C'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est l'actionnaire principal, et la commune de Roanne en est membre depuis le 2 mars 2017, c'est notre collègue Christian Dorange qui représente notre collectivité.

Alors l'exercice 2020 se traduit par un chiffre d'affaires de plus de 3 000 000 € comme vous le voyez, contre 7 000 000 € au titre de l'exercice précédent. La diminution est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats ne sont pas valorisés maintenant dans le chiffre d'affaires. Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 31 000 € contre un bénéfice de 11 446 € pour l'exercice précédent.

Sur le plan opérationnel, la nature des études, des audits énergétiques, l'accompagnement et les mandats en maîtrise d'ouvrage sont précisés dans le rapport.

On note aussi dans ce rapport d'activité l'impact de la crise sanitaire bien évidemment, de l'année électorale avec le renouvellement des instances municipales, les perspectives sont bonnes, l'activité économique en reprise, la trésorerie est satisfaisante, il y a 3 nouveaux salariés qui ont été recrutés.

Concernant les activités de la SPL vis-à-vis de la Ville de Roanne, on peut noter les points suivants : elle intervient en tant que mandataire dans le cadre d'un marché signé concernant la rénovation énergétique du Centre Administratif, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'établit à plus de 7 000 000 € T.T.C., le but de la rénovation est de réaliser plus de 50 % d'économies d'énergie, une commission d'attribution réunie en mars 2020 avait validé la passation d'un marché public de performance énergétique et les travaux, commencés au printemps de cette année 2021, devraient se terminer en novembre 2023 au plus tard.

Monsieur Beysson : L'occasion de demander du coup en termes d'accompagnement de projet en projection sur le mandat, est-ce qu'après le Centre Paul Pillet, il y a d'autres choses qui sont à l'horizon ?

Monsieur le Maire : Au niveau de la Ville de Roanne, sauf si mes souvenirs me lâchent, non. Si, l'école de l'Arsenal et en ce qui concerne l'Agglo on a par contre un partenariat sur la SEM des énergies renouvelables avec OSER puisqu'ils sont actionnaires à hauteur de 20 % de la SEM et de chacune des filiales SAS de la SEM.

Monsieur Beysson : Je pose la question est-ce que vous savez, vous avez évoqué tout à l'heure en début de séance, la question du Centre Paul Pillet, la question de la mesure, quantification l'impact du chantier, des matériaux en termes de prise en compte des gaz à effet de serre. Ce sont des choses qui sont importantes pour nous dans les projets à venir, vous avez dit pour le Centre Paul Pillet c'était trop tard, on prend acte. C'est simplement une petite alerte pour se dire qu'à l'avenir pour les futurs projets, dont d'ailleurs Foch-Sully aurait pu faire partie puisqu'il y a eu un retravail du projet, cela aurait pu être l'occasion justement d'avoir une vision selon les projets de ce que cela implique les effets de serre ou non, selon les orientations prises.

En tout cas c'est important, on a besoin maintenant de quantifier, je reviens sur ces questions d'indicateur mais c'est vraiment nécessaire pour savoir où on va.

Monsieur le Maire : Si je peux me permettre, c'est votre point de vue que nous ne partageons pas. Moi je ne vais pas aller dépenser des dizaines voire des centaines d'euros pour savoir que le chantier que nous allons mener va nous rapporter ou nous faire perdre telles ou telles quantités de matériaux, de calories ou de matières premières. Nous menons ces chantiers et je pense qu'on a autre chose à faire aujourd'hui que d'aller sur une demande comme la vôtre, donc vous aurez beau m'interroger à chaque Conseil sur ce sujet, la réponse est non. Le jour où vous serez aux affaires, vous le ferez mais pour l'instant nous ne le ferons pas.

Monsieur Beysson : Ok on prend acte mais on ne parle pas dans ce cas là de politique climatique en ayant une capacité à donner...

Monsieur le Maire : Si, si...

Monsieur Beysson : Attendez M. Nicolin, en ayant la capacité de donner à quantifier justement l'ampleur de ce qu'on fait ou de ce qu'on réalise comme impacts positifs ou négatifs, si on ne le mesure pas. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait une politique vertueuse, si vous dites on n'est pas intéressé à comprendre l'impact qu'on a, bon ok c'est à contrecourant de toutes les tendances et de tout ce qui se fait, même l'évolution de la législation de ce point de vue-là, c'est une nécessité d'interroger nos émissions de gaz à effet de serre comme on interroge le nombre d'euros qu'on dépense dans un projet, que ce soit Foch-Sully ou un autre, ok je prends acte on a une vision complètement différente de la vôtre, continuons à l'aveugle c'est très bien.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une question d'aveugle. Vous êtes dans un process d'épicier vous. Vous voulez tout comptabiliser au centime près en ce qui concerne les énergies, les calories...

Monsieur Beysson : Moi et moi seul, je suis le seul dans le monde M. Nicolin.

Monsieur le Maire : Je vous ai laissé parler M. Beysson, laissez-moi aller au bout de mon raisonnement. Je vous dis que vous, vous êtes dans une comptabilité d'épicier, moi je suis dans une comptabilité qui est plutôt macro. J'estime que nous ferons des travaux positifs de façon globale, mais je ne vais pas effectivement perdre de l'argent, de l'énergie et du temps à aller compter au centime près, c'est ridicule.

Monsieur Beysson : C'est une caricature que je trouve aussi ridicule que celle que vous avez faite au sujet de Mme Dumoulin quand vous lui avez parlé de compter les feuilles mortes. Je pense que ce n'est pas notre propos, j'ai déjà évoqué la dernière fois de la question du grain et du niveau de lecture que l'on doit faire pour avoir des ordres de grandeur sans aller dans le détail, ok vous voulez tourner ça à la dérision et puis le stigmatiser pas de problème. Moi Franck Beysson, sans doute le seul dans le monde à se poser ces questions-là à l'heure actuelle je pense.

Monsieur le Maire : Non mais enfin pour l'instant Franck Beysson, pardon de vous le dire, là encore sortez un petit peu, allez voir ce que font les autres collectivités, participez aux réseaux des villes et vous verrez que je n'en connais pas une qui fait ce que nous faisons ici, et je n'en connais pas une autre qui est venue nous parler pas plus tard que la semaine dernière du bilan carbone de tels ou tels travaux qu'ils faisaient.

Monsieur Beysson : Et bien cela veut dire que c'est bien inquiétant.

Monsieur le Maire : Ou pas.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique OSER pour l'exercice 2020.

19. Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Mandat de maîtrise d'ouvrage – Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2019-2020 - Approbation

Madame Prost Mallet : Comme l'a rappelé Mme Robin, la commune de Roanne a choisi d'adhérer à la SPL OSER en 2017, afin que celle-ci lui apporte les compétences et les moyens humains dédiés à la rénovation énergétique du patrimoine public.

C'est dans ce cadre qu'un audit énergétique du Centre Administratif Paul Pillet a eu lieu en 2017 suivi en 2019 de la signature d'un mandat à la SPL OSER pour agir au nom et pour le compte de la commune de Roanne pour la rénovation énergétique de ce bâtiment.

L'article 9.2 de l'annexe de ce mandat de maîtrise d'ouvrage prévoit que la SPL OSER doit fournir un compte rendu annuel à la collectivité, un C.R.A.C.L..

Vous avez donc pu prendre connaissance de ce compte rendu annuel d'activité pour 2020 avec en annexe, le bilan des dépenses acquittées sur l'année 2019 et sur l'année 2020, le budget prévisionnel et l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité 2019 et 2020 présenté par la SPL OSER et ses annexes.

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, ne prend pas part au vote.

20. Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet - Avenant n° 2 - Approbation

Monsieur Dorange : Malheureusement je ne suis pas là pour vous annoncer une bonne nouvelle, c'est dans le cadre des travaux du Centre Administratif pour la rénovation énergétique du bâtiment, nous avons eu recours à un mandat de maîtrise d'œuvre avec la SPL OSER, la signature de ce marché il a été acté une enveloppe prévisionnelle des dépenses engagées par la collectivité en investissement et en fonctionnement.

Ainsi, le montant des dépenses initiales à engager pour la Ville s'établissait à 9 300 000 €, or en juillet 2021 à la suite des premiers démontages des baies du Centre Paul Pillet, de l'amiante qui n'avait pas été détectée au stade du diagnostic, a été découverte.

Le montant de ce désamiantage complémentaire et les modifications sur les façades à apporter sont estimés à 728 000 € H.T.. De fait désormais le total des dépenses d'investissement pour la Ville y compris les honoraires du mandataire s'élèvent à 10 173 600 € T.T.C..

Ces travaux complémentaires ont bien sûr aussi modifié le calendrier initial comme vous pouvez le voir dans l'annexe 3 du document.

Un avenant vous est donc proposé afin de tenir compte de ces modifications.

Monsieur le Maire : C'est la vraie mauvaise nouvelle de l'année.

Monsieur Dorange : Très mauvaise nouvelle. Ce qui ramène effectivement à l'intervention de Christophe concernant les capacités financières de la commune, et ce qui permet de faire face à des surprises d'une certaine ampleur qui permettront malgré tout à ce chantier d'aller à son terme grâce aux disponibilités de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 2 au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la SPL OSER ainsi que les annexes n° 3 et 4, selon les justificatifs apportés ci-dessus, d'autoriser la SPL OSER, dans le cadre de son mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, à signer l'avenant d'un montant de 728 000 € H.T. remis par l'équipe SPIE BATIGNOLLES Centre Est, Atelier d'Architecture RIVAT, bureau SINTEC et AXIMA CONCEPT associé à cette découverte d'amiante en façade.

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, ne prend pas part au vote.

21. Réseau de chaleur - Délégation de Service Public avec la Société ROANNE ENERGIES (DALKIA) - Rapport d'activité - Année 2020 - Examen

Madame Loughraieb : La Société ROANNE ENERGIES qui exécute le contrat de Délégation de Service Public a rendu son rapport d'activité de l'année 2020.

Ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public et selon le Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce rapport d'activité joint à cette délibération comprend un relevé des principaux événements survenus pendant l'exercice, une partie technique et une partie financière.

Sur cette année 2020, aucun accident majeur n'a été à déplorer pour l'année.

11 955 MWh ont été livrés aux abonnés et le rendement global du réseau a été de 80,2 %.

Un tableau vous présente les résultats financiers de cette année d'exploitation.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné ce rapport d'activité le 18 octobre 2021.

Monsieur Beysson : C'est l'occasion de vous redemander un peu l'historique de ce projet alors qu'il a été soumis à DSP en 2014, vous l'avez déjà dit à plusieurs reprises, vous n'êtes pas dans une position dogmatique par rapport à la question de la régie ou de la délégation privée,... et je ne doute pas de ça parce qu'on voit bien qu'il y a des projets qui sont en régie sur le roannais. Est-ce que vous pouvez juste me rappeler pourquoi du coup qui est-ce qui avait arbitré ce choix de Délégation de Service Public face à la question de prise en charge interne, questions techniques ?

Monsieur le Maire : Lorsque nous sommes arrivés, ce dossier était un peu dans les tuyaux mais orienté différemment puisque la municipalité de Mme Déroche envisageait ce réseau de chaleur en régie. Sauf qu'après discussion avec les services, avec les élus, on s'est très vite rendu compte que le faire en régie nous n'avions absolument pas la ressource, en termes techniques pour piloter le montage du projet et l'exploitation. Sachant que ce sont des gestions pointues dans lesquelles il ne nous a pas échappé que nous avons soit une production de chaleur à partir de bois, soit en renfort de gaz et il faut pouvoir manier tout cela.

Nous avons donc décidé de non pas le faire en régie, mais de le faire en Délégation de Service Public parce que c'était quelque chose de très technique, peut-être qu'un jour à l'issue du contrat, nous reprendrons en régie, mais comme nous l'avons décidé plus récemment sur la mise en place et l'exploitation du futur méthaniseur, et bien nous avons fait ce choix, surtout par rapport à la technique, de le confier en construction et en gestion au privé, sur une durée de 24 ans, on ne sera plus là, mais nos successeurs pourront s'ils le souhaitent reprendre les choses en régie le moment venu.

C'est ça la raison qui a fait que nous sommes partis sur une Délégation de Service Public. Quand on sent, et ça là-dessus je me repose sur nos services, qui nous disent « ça on sait faire, ça on ne sait pas faire », effectivement quand on ne sait pas faire, plutôt que de mal faire, nous préférons le confier à des gens qui savent le faire et dont c'est le métier.

Monsieur Vanhecke : Concernant ce sujet, je voulais simplement redire que la réalisation de cette infrastructure ROANNE ENERGIES était intéressante énergie, gaz et bois, et nous avons tous compris que les ressources énergétiques allaient poser de sérieux problèmes et de soucis financiers pour nombre de concitoyens, particulièrement pour les personnes et familles à revenu faible, mais aussi pour la classe moyenne, et là je confirme que M. Hollande, Président Hollande n'est pas coupable de cette augmentation, ni M. Macron, mais nous allons devoir faire face effectivement à des difficultés.

Mes questions et d'abord sur le coût du bois, d'après ce que j'ai pu comprendre c'était du bois plaquette et je voudrais savoir si nos contrats étaient figés ou il y avait des augmentations possibles par rapport à ce qui peut nous arriver dans très peu de temps, c'est-à-dire les augmentations d'énergie, gaz et bois ?

Deuxième question concerne les tableaux que vous nous avez remis, ils sont lisibles pour nous, mais ne pourrait-on pas avoir une facture énergétique d'une famille pour voir comment on peut comprendre une facturation moyenne d'une famille roannaise qui bénéficie de ce chauffage ?

D'autre part, par rapport à la situation je voudrais savoir si effectivement vos services ont commencé à anticiper une éventuelle augmentation, et combien pourrait-elle être dans les mois à venir ?

Ma dernière question, c'est de savoir si effectivement ce système est à la fois intéressant, est-ce que vous avez l'intention d'élargir et de mettre en place une nouvelle chaufferie, une nouvelle implantation dans un autre secteur de la ville pour compléter ce réseau ?

Monsieur le Maire : Je vais commencer par répondre par la dernière question.

Oui nous travaillons actuellement sur un potentiel autre réseau de chaleur qui concernerait plutôt le centre-ville. Nos services sont en train de travailler et leur réflexion n'est pas encore aboutie. Par ailleurs, nous travaillons également, mais cette fois-ci au niveau de Roannais Agglomération, vous le savez, sur un projet de géothermie profonde, et qui pourrait lui ouvrir des opportunités sur soit d'autres communes de l'Agglomération, soit même la Ville puisqu'en géothermie profonde, on peut s'éloigner du point de sortie de l'eau chaude jusqu'à 16 km tout en restant efficace pour pouvoir alimenter un réseau de chaleur.

Nous avons effectivement des projets mais qui ne sont aujourd'hui pas précis, pas aboutis.

Ensuite sur la question concernant les coûts pour une famille, alors d'abord il faut savoir que nous alimentons essentiellement les immeubles d'OPHEOR, et que cela a permis de baisser la note d'OPHEOR de l'ordre de 20 à 25 % pour les habitants. En 2021, le coût de la chaleur pour un appartement de type 3, 65 m² est de 774 € T.T.C. par an, à comparer à un appartement chauffé au gaz dans le parc OPHEOR variant entre 619 € et 944 € en fonction de l'âge de la résidence, mais sur les anciennes factures et les nouvelles, d'après ce que m'a indiqué la Direction d'OPHEOR, nous sommes sur des économies importantes de l'ordre de 20-25 %.

Après, pour répondre à une autre de vos questions M. Vanhecke, lors de la commission je pense, la chaufferie centrale du réseau n'est pas dangereuse, il n'y a aucun risque spécifique d'explosion.

Monsieur Vanhecke : *Hors micro*

Monsieur le Maire : Vous aviez lors de la commission posé trois questions. Une dont la réponse est la suivante : le réseau dessert principalement des logements et notamment des résidences OPHEOR, ce que je viens de vous dire, situées sur Bourgogne-Fontquentin, soit 854 logements sociaux.

La deuxième ce sont les prix que je viens de vous donner, la troisième était sur la dangerosité potentielle de la chaufferie.

M. Gerbot lui était intervenu sur d'autres sujets, notamment sur l'origine des plaquettes bois, elles sont issues d'exploitations situées dans un périmètre de 80 km autour de la chaufferie, donc ce sont des déchets bois locaux, elles se composent parce que d'après l'interrogation de M. Gerbot était encore plus précise, elles composent de deux essences d'arbres feuillus et résineux qui sont utilisés pour la chaufferie de Roanne, malheureusement l'outil informatique de DELKIA, qui permet de tracer la provenance des plaquettes en chantier forestier, n'est pas en mesure de nous donner la proportion entre les deux essences. Je reconnais que nous commettons une faute lourde, nous ne pouvons pas vous apporter le pourcentage entre les essences feuillues et résineuses, mais en tout cas cela fonctionne bien.

Après la dernière question de M. Vanhecke ce soir c'était par rapport au coût, je n'ai pas d'élément factuel, il y a un contrat sur lequel c'est indexé, sur les cours du bois, donc si effectivement le bois augmente, la dépense augmente, si le bois baisse, la dépense baisse. Après il faut faire attention sur le fait que les plaquettes de bois ne suivent pas tout à fait le même cours que du bois noble, par exemple on a une tension aujourd'hui et une montée du prix du bois dans la construction pour des essences nobles, mais je ne suis pas sûr que nous ayons les mêmes indicateurs en ce qui concerne les plaquettes de bois, c'est-à-dire les déchets de bois.

Monsieur Vanhecke : Je ne vois pas pourquoi vous apportez des éléments de commission puisque ce n'était pas le sujet de mes questions, puisque quand on est en commission, on pose les questions, on a les réponses, si elles nous suffisent il n'y a pas besoin de nouveau les aborder, mais ça montre effectivement que nous travaillons, et que nous participons avec les élus, les sujets, mais je n'avais pas posé effectivement ces questions-là.

Monsieur le Maire : D'abord vous nous avez souvent habitué à reposer les mêmes questions au Conseil Municipal et en commission.

Monsieur Vanhecke : Non.

Monsieur le Maire : C'est pour cela qu'on les prend en note et qu'on a à cœur d'y répondre.

Monsieur Vanhecke : Puisque vous êtes à cœur de répondre, effectivement vous parlez de géothermie profonde, et ça c'est un sujet d'Agglomération, le sujet a été abordé en Agglomération et avec des réserves, vous deviez nous présenter un planning prévisionnel que nous n'avons toujours pas eu de l'Agglomération, mais ça c'est un sujet d'Agglo donc on ne va pas l'aborder parce que la géothermie c'est quelque chose de très complexe, sachant que déjà des sujets tels que Strasbourg ont annulé, ont arrêté les chantiers de géothermie et donc ça aussi ça va être un gros sujet et nous n'en sommes pas là.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas parce que vous avez un accident de voiture qu'il faut arrêter la circulation de toutes les automobiles en France.

Monsieur Vanhecke : Non mais il vaut mieux être assuré correctement.

Monsieur le Maire : Et bien évidemment, nous n'en sommes pas au même point de Strasbourg, et Strasbourg n'a pas du tout le même type de forage de géothermie profonde que celui que nous envisageons. Il ne faut pas comparer des salades et des choux-fleurs, et surtout ne pas affoler le roannais sur ce sujet.

Monsieur Vanecke : C'est pas d'affoler, c'est simplement partager les réflexions qu'il y a eu à l'Agglomération.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr ! Je n'en doute pas.

En ce qui concerne le fait que ce soit Roannais Agglomération, on peut aborder certains sujets de Roannais Agglomération, quand ils sont en lien avec le sujet que nous traitons. Là nous traitons un sujet concernant les réseaux de chaleur, vous m'interrogez s'il y a d'autres réseaux de chaleur, je vous dis oui, il y en a à la ville de Roanne et nous sommes en train de travailler au niveau de Roannais Agglomération, ne me faites pas dire ce que je ne veux pas dire, je vous dis que des fois on ne traite de sujets de Roannais Agglomération qui n'ont pas de rapport avec les sujets qui sont traités en Conseil Municipal, c'est tout, là quand cela a un rapport, on peut tout à fait l'aborder.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2020 concernant la Société ROANNE ENERGIES.

22. Fourrière automobile - Délégation de Service Public avec la société LAFAY - Rapport d'activité - Année 2020 - Examen

Monsieur Sergenton : La Ville de Roanne délègue depuis le 13 octobre 2017 pour une durée de 5 ans, les opérations de fourrière pour automobile à l'entreprise Lafay située 31, boulevard Charles de Gaulle 42140 Le Coteau.

La délégation a pour mission d'assurer l'enlèvement, le transfert, la garde, la restitution, et l'expertise lorsque cela est nécessaire, des véhicules dont la mise en fourrière est ordonnée par les services de police.

Un rapport d'activité joint à la délibération est transmis annuellement par le délégataire.

- Les frais inhérents aux opérations d'enlèvement demeurent à la charge des propriétaires des véhicules, sauf lorsque les propriétaires des véhicules abandonnés sur la voie publique ne peuvent pas être identifiés. La Ville de Roanne rémunère de façon forfaitaire le concessionnaire de la fourrière dans ce cas.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la société LAFAY pour l'exercice 2020. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

23. Politique pénale territoriale de proximité - Protocole - Approbation

Monsieur Bourgeon : Dans le cadre des orientations nationales tendant au renforcement de l'action pénale de proximité, le Parquet de Roanne en collaboration avec la Ville de Roanne va signer un protocole pénal territorial de proximité sur le ressort de notre territoire, entre M. le Procureur de la République, M. le Maire, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et M. le Président de l'ARRAVEM.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale.

L'objectif est d'apporter une réponse rapide, plus efficace vis-à-vis de l'auteur des faits, et donc plus satisfaisante pour les victimes.

Les audiences seront fixées dans les délais les plus brefs après l'infraction qu'elle soit délictuelle ou contraventionnelle.

L'arsenal des mesures pénales sera le suivant, tout en rappelant que ce dispositif est alternatif aux poursuites, il n'y aura jamais de peine d'emprisonnement prononcée avec ou sans sursis, il y aura le rappel à la loi, la composition pénale, la transaction et le travail non rémunéré qui est l'équivalent du TIG.

Monsieur Gerbot : D'abord une remarque, on ne peut contester que la loi permette ce type de procédure, mais on peut toutefois souligner qu'il est la conséquence de l'incapacité dans laquelle se trouve l'institution judiciaire de traiter normalement les dossiers par insuffisance de moyens humains et matériels.

Il y a dans ce dispositif une dérive qui aboutit à une comparution devant les délégués du Procureur qui ne sont pas des juges, il n'y a presque plus de contrôle quand la procédure est gérée main dans la main par le Procureur de la République et le Maire. Le Procureur chef de la Police Judiciaire n'est pas juge, le Maire Officier de Police Judiciaire, n'est pas juge non plus, à partir de là est-ce que ceci est de la justice ?

Ensuite, quelques rappels, définir les comportements civils, ceux qui relèvent du contraventionnel, à savoir par exemple fumer dans un lieu interdit, émission de bruit, ne pas disposer d'un titre de transport sont certes désagréables mais restent toutefois bénins. Il y a d'autres comportements civiques plus graves qui ne sont pas poursuivis ou si peu, par exemple continuer à rouler aujourd'hui seul dans un gros SUV qui peut quand même arriver à 600 cv, bien polluer en ville est absolument incivique, optimiser sa dette fiscale c'est-à-dire voler l'argent du contribuable est un comportement incivique bien plus catastrophique pour la société, et bien plus impuni.

Définir aussi la tranquillité publique, comment être tranquille quand on a peur de perdre son emploi ? Comment être tranquille quand on ne sait pas comment on va pouvoir payer les études de ses enfants ? Et également comment va-t-on pouvoir payer les dépassements d'honoraire du médecin ?

Cette tranquillité, cet état de paix sociale que nous souhaitons tous est celui d'une démocratie qui tient compte de la vie des citoyens, qui garantit à toutes et à tous en toute équité, c'est au travail, à la santé, à l'éducation, aux transports, à la culture, la société capitaliste tourne le dos à ces objectifs, elle porte essentiellement la responsabilité de l'intranquillité actuelle, comment ne pas voir que c'est en luttant par des mesures de justice sociale, en luttant contre la fracture sociale, qu'on garantit le mieux la sûreté et la tranquillité publique.

Ensuite dans la situation actuelle, comment faire avancer les choses ? La prévention, le dialogue, le partage, la coopération sont pour nous des prises de recherche pour une municipalité et non la punition, qui comme on peut le voir dans le document, a montré ses limites, les sanctions sont déjà appliquées et les incivilités demeurent. Appliquer ces sanctions plus ou moins rapidement ne changera rien, il ne s'agit pas de nier la nécessité de la sanction mais l'effort est à faire en matière de prévention, nous avons d'ailleurs fait une série de propositions dans notre charte municipale au chapitre Ville attirante ou il fait bon vivre ensemble.

Et enfin pour finir, le projet vise à répondre plus vite à des comportements « inciviques » qui troublent l'ordre, la sûreté, la tranquillité publique surtout par la répression, mais absolument pas par la prévention bien entendu, c'est ce que nous regrettons.

Monsieur le Maire : Beau programme M. Gerbot. J'étais quand même surpris de vous entendre mettre sur un même pied d'égalité de délit la fraude au fisc qui est effectivement totalement intolérable, et rouler avec un SUV. Depuis quand rouler en SUV, je n'ai pas de SUV et ça ne m'intéresse pas, constitue un délit, alors que oui frauder le fisc c'est un délit. Je ne voudrais pas, par vos propos, que certains pensent que la réglementation a changé brutalement entre le 3 et le 4 novembre 2021 et que désormais ceux qui roulent en SUV sont des délinquants.

Monsieur Gerbot : Non c'est une forme d'incivilité, de l'incivisme.

Monsieur le Maire : Mais ça c'est une forme d'incivilité à vos yeux, et vous parlez en disant tout à l'heure, vous avez commencé et c'est pour ça que je voulais vous faire venir sur ce terrain-là. Vous avez commencé vos propos en disant « M. le Maire certes la loi le permet mais en quoi un Procureur peut-il juger, en quoi un Maire peut-il juger », et en quoi M. Gerbot peut-il juger que rouler en SUV est une incivilité ? Là encore, ne venez pas reprocher aux autres ce que vous-même n'appliquez pas. Je pense qu'il y a des lois dans notre pays et que ce principe fondamental nous permet de vivre, si possible en harmonie, c'est de respecter les lois qui sont votées de façon démocratique, que ça plaise ou non, par le Parlement et que le Gouvernement peut préciser par voie réglementaire.

Aujourd'hui, nous avons un dispositif qui permet effectivement, qui recense je crois 350 infractions qui peuvent être jugées peut-être à terme en tout cas réprimander par le dispositif que nous vous proposons, et nous ne faisons en cela qu'appliquer la loi. Qu'est-ce que nous apportons, parce qu'honnêtement, d'abord moi j'ai beaucoup relu cette convention, réfléchi sur le sujet, on devait la proposer un petit peu plus tôt, on ne l'a pas fait, j'ai échangé avec le Procureur sur le sujet, et puis ce soir nous vous la présentons. D'abord je vous la présente parce que je suis convaincu de son utilité, sinon je ne vous la présenterais pas, mais contrairement à ce que vous avez affirmé, je pense que quand vous avez des infractions de faible intensité, l'objectif c'est quoi ? C'est d'éviter qu'il y ait demain une infraction plus forte par une récidive, par un accroissement de violence, et pour cela il faut traiter les choses rapidement.

Là où je vous rejoins M. Gerbot c'est que nous avons une justice qui est bien trop longue, loin de moi l'idée de dire que notre justice est faible ou forte d'ailleurs, par contre elle a un défaut sur lequel tout le monde peut s'entendre, c'est qu'elle est infiniment trop longue. Quand quelqu'un commet un délit reconnu, avoué et qu'il ne passe devant une juridiction que 18, 24 mois, 36 mois plus tard, comment voulez-vous que le jeune ou le moins jeune d'ailleurs se souvienne des circonstances, voire même trouve une justification à son acte. C'est la raison pour laquelle nous devons les uns et les autres trouver des moyens pour aller vite, en tout cas plus vite que ce que nous offrent les possibilités judiciaires, et cela fait partie des outils qui nous permettront d'aller plus vite sur des petites infractions de faible intensité et qui sont également reconnues.

Vous savez le rappel à la loi ou la transaction du Maire nécessitent que le « prévenu » soit d'accord. Si le prévenu n'est pas d'accord pour un travail d'intérêt général, ce n'est pas un problème, « Monsieur vous n'êtes pas d'accord, pas de problème, votre dossier est transmis au Procureur et vous serez jugé par la justice ». Tous les garde-fous sont possibles et sont prévus, simplement on offre la possibilité à des gens de pouvoir répondre devant la société de leurs actes rapidement et de façon mesurée.

Nous allons voir, nous tirerons le bilan au bout d'un an de cette opération et rassurez-vous si cette opération ne porte pas ses fruits, nous l'arrêterons, mais je pense que nous avons un devoir c'est celui d'essayer, dans l'intérêt des justiciables, dans l'intérêt de la société, dans l'intérêt de notre ville. Voilà les mots que je voulais prononcer sur ce sujet et je vais laisser le mot de la fin à M. Bourgeon et peut-être à M. Lambert qui a une vision différente peut-être mais complémentaire, et puis Mme Chevillard aussi.

Monsieur Bourgeon : Je voudrais vous apporter deux précisions, M. Gerbot, je ne sais pas si vous avez compris, nous serons dans la prévention et non plus dans la répression puisque je l'ai précisé, il n'y aura aucune peine d'emprisonnement avec ou sans sursis. Deuxièmement, je voudrais rappeler un vieil adage « il faut battre le fer quand il est chaud », et c'est exactement le sens de ce protocole, battre le fer de manière graduée, proportionnée et surtout faire prendre conscience à l'auteur des faits, qu'il est possible de travailler sur les causes de son comportement pour ne pas avoir à les réitérer. Voilà ce que je voulais préciser.

Madame Chevillard : Moi je crois que dans cette affaire-là cela démontre bien qu'à un moment donné, la justice n'a plus les moyens nécessaires de traiter les affaires, moi en tous les cas je le vis comme ça. En plus, au niveau des tribunaux de proximité, on fait en sorte de les éloigner le plus possible, ce qui remet en cause à un moment donné justement d'aller relativement vite dans la démarche, et je trouve qu'en prenant cette décision on va totalement faire un glissement qui peut interroger, qui peut faire peur.

Monsieur Lambert : Tout d'abord M. Gerbot, je voudrais vous rappeler que ce n'est pas le code Gerbot qui définit les infractions, mais c'est bien le code pénal, on est d'accord. Si on devait définir les infractions à l'aune de sa propre personnalité ou vie, ce serait problématique je pense. Le code pénal c'est ce qu'on appelle le principe de la légalité des droits et des peines. Vous avez différentes infractions qui sont graduées, des crimes, des délits et des contraventions. Déjà on parle que des contraventions, c'est-à-dire qu'on parle donc quelque part des infractions les plus faibles où justement on fait le choix d'aller dans des mesures alternatives. Ce qui est intéressant en fait dans ce protocole, ce n'est pas nouveau, cela fait des années que cela existe, on appelle cela les mesures alternatives, elles existent déjà au sein du Tribunal, la seule différence et la seule nouveauté c'est qu'elles existent désormais dans l'enceinte, non plus de justice, mais effectivement en Mairie.

Vous disiez tout à l'heure qu'il y a un risque que la justice y perde ou qu'au moins il y ait un problème de contrôle, alors déjà sachez que le contrôle existe toujours, ce n'est pas une délégation de l'imperium judiciaire, le Procureur ne délègue pas totalement son imperium auprès du Maire, il donne simplement une partie de son pouvoir effectivement sous son contrôle, en signant un protocole et en autorisant particulièrement une liste spécifique de contraventions avec des protocoles mis en place, et là encore je rappelle sur des mesures alternatives, transaction, rappel à l'ordre,... , avec de surcroît l'accord de différentes associations la P.J.J., l'ARRAVEM,... .

Le contrôle est total, il est du côté des victimes, du côté du Parquet, du côté du Tribunal, du côté de la Mairie. C'est un intérêt uniquement de politique pénale territoriale. L'idée est de dire que la justice doit être réservée dans l'enceinte judiciaire essentiellement pour qu'on puisse prendre le temps pour les crimes et les délits, et qu'effectivement tout ce qui va relever des incivilités et peut-être des infractions les moindres, peut en effet être géré en local justement dans un souci de proximité, parce que c'est bien aussi le Maire et ses Adjoints qui ont connaissance du terrain, et c'est là où il y a un aspect prévention, là où vous y voyez un risque, c'est tout l'inverse, c'est parce qu'on connaît ses citoyens qu'on est à même justement de les ramener dans le droit chemin, qu'on est à même de les ramener peut-être à faire quelques actions pour éviter justement qu'ils ne soient jugés trop lentement peut-être, mais cela n'est pas de notre fait, c'est le fait des moyens de la justice qui sont malheureusement ce qui sont.

Mon regard de professionnel est de dire laissons justement la justice trancher les affaires les plus graves parce qu'elle manque de moyen, et laissons au contraire les incivilités et les affaires, les contraventionnelles, de moindre importance à une politique territoriale.

Pour en avoir discuté avec le Procureur, c'est très intéressant parce que cela maintient un lien social justement, parce que vous êtes avec des personnes qui sont des citoyens que vous voyez peut-être régulièrement au quotidien. C'est d'éviter que la justice reste dans sa tour d'ivoire justement, donc c'est totalement novateur, et quand il y a des Procureurs qui font cela, ils ne sont pas beaucoup en France à le faire, pour avoir discuté avec lui, sa volonté c'est d'être quelqu'un dans le terrain, c'est de partager aussi l'idée que la justice doit être de terrain. Quand j'entends qu'il y a un danger parce que ça irait trop vite, comme le dit aussi Mme Chevillard en complément, ce n'est pas du tout cela, c'est efficace, ce n'est pas la rapidité, c'est l'efficacité.

Il y a une réaction effectivement Mme Chevillard, efficace et qui est mesurée parce que les transactions, les rappels,... , et je rappelle une chose ça n'existe que parce qu'il n'y a pas de plainte déposée par la victime, c'est quand même important. Là on est dans des affaires où on va réparer des dégradations, différents éléments souvent ce sont des ordures qui sont déposées, du bruit, des choses comme ça, on n'est pas sur des affaires où il y a des victimes, déjà c'est important de le rappeler, donc on a une terminologie particulière.

J'ai participé une fois, j'ai été témoin en effet d'une audience foraine pour voir comment cela allait se passer. Il y a le Juge qui se déplace, il y a le contrôle du Procureur, ce n'est pas du tout une délégation d'imperium, cela reste sous contrôle et cela permet de lâcher un petit peu et donne de la flexibilité justement, et je trouve que c'est intéressant. Avant de dresser un bilan en amont en considérant qu'éventuellement la justice pourrait peut-être y perdre en qualité ou en ce que vous voulez, je pense qu'il faudrait peut-être déjà voir ce qu'il en sera sur le bilan qui sera donné, mais très sincèrement je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ces mesures alternatives. Mais c'est par contre très intéressant lorsqu'en effet, et sans atteindre l'indépendance des pouvoirs, lorsque parfois la justice et la Collectivité Locale se tiennent main dans la main, dans un seul souci assurer la sécurité mais avec mesure je dirais et justesse.

Monsieur Beysson : Juste un mot pour conclure, je pense qu'on a en tout cas le même constat sur les difficultés que présente la justice. On se dit peut-être que la réponse, nous on la situe plus à un niveau justement de moyens dans la justice plutôt qu'à une délégation à des gens dont ce n'est pas le métier justement, quand M. Nicolin disait bien « qui est là pour décider est-ce qu'il y a incivilité ou pas » après subjectivement on peut avoir notre avis.

Il y a l'application de la loi mais il y a aussi des gens qui sont là pour appliquer la loi, qui sont des Juges et c'est leur métier. Un Procureur ou un Maire ne sont pas un Juge et nous, cela nous pose des questions par rapport justement à ce glissement-là qui est certes sur des petites peines, mais qui vont jusqu'à de la répression, puisque quand on exige d'une personne qu'elle fasse des travaux d'intérêt général pour quelques dizaines d'heures, on est déjà dans une peine, certes limitée, mais on est dans ce glissement-là.

On émet un avis défavorable sur cette orientation-là, maintenant effectivement il faudra que dans un an on puisse voir justement le résultat de ce travail, puisqu'il ne fait pas de doute qu'il va être voté ce soir.

Monsieur le Maire : Vous savez quand vous avez quelqu'un qui se gare sur une place handicapée, 135 € pour certain c'est beaucoup, et pourtant c'est du pouvoir de police du Maire. Quand quelqu'un casse la barrière du parking de l'Hôtel de Ville et qu'il y a pour 500 ou 600 € de réparation, nous facturons c'est une peine quelque part, personne n'y trouve rien à redire. Là ça nous permet d'élargir le champ des sujets et tout en ne voulant pas se prendre pour des Juges, cela va nous permettre, en tout cas notre collectivité, de faire réparer plus vite et peut-être à des gens d'éviter d'aller plus loin dans les bêtises, tout cela sous contrôle de la Justice.

Monsieur Lambert : Pour être juste, le travail forcé n'existe pas, donc lorsque l'on propose à une personne un travail ou un stage de plusieurs heures, c'est toujours avec son accord évidemment, ça n'existe pas on ne peut pas au niveau international forcer quelqu'un à travailler, c'est aboli.

Monsieur Beysson : J'ai un petit temps de retard, on est sur 3 contre et je crois 3 abstentions.

Monsieur le Maire : 4 avec M. Iacovella.

M. le Maire met au vote la délibération :

POUR :	32 voix	Groupe Majorité
CONTRE :	3 voix	Groupe « Collectif 88 % »
ABSTENTION :	4 voix	Groupe « A Gauche pour Roanne » + M. IACOVELLA, groupe « Réussir Roanne Ensemble »

Le Conseil Municipal décide d'approuver le protocole relatif à la mise en œuvre d'une politique pénale territoriale de proximité sur le ressort de la commune de Roanne, à intervenir avec Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Monsieur le Président de l'Association de la Région Roannaise d'Aide aux Victimes et de Médiation (ARRAVEM) et Monsieur le Maire de Roanne.

24. Opération Bords de Loire - Convention opérationnelle avec EPORA et Roannais Agglomération - Acquisition de terrains à EPORA après requalification - Approbation

Madame Redeuilh : Après délibération du 12 septembre 2017, la Ville de Roanne a signé une convention dite Bords de Loire-Creux Granger avec EPORA dans le cadre des projets d'aménagement des Bords de Loire.

Les acquisitions, les démolitions et la dépollution étant terminés, la Ville est en mesure de procéder au rachat des parcelles dont vous trouvez le détail dans cette délibération.

Le prix de rachat est de 578 386,80 € T.T.C..

Cependant, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération 11 du Conseil Municipal du 6 novembre 2018, la Ville a déjà versé une avance de 300 000 € sans taxe et non hors taxes, la somme restant à régler est de 278 386,80 € T.T.C..

Monsieur Beysson : Dans le cadre de Bords de Loire 2, je suppose ?

Monsieur le Maire : C'est vous savez en face du restaurant l'Aventure, il y avait un bâtiment qui a été démoli et qui donne lieu à un parking actuellement, un parking temporaire.

Monsieur Beysson : Du coup la finalité ensuite de cette zone-là, sa requalification ce sera quoi en projet ?

Monsieur le Maire : La requalification continue avec EPORA pour acheter tout un tas de bâtiments qui vont jusqu'au rond-point, pour ensuite avoir un programme immobilier sur l'emprise future, mais cela va prendre du temps.

Monsieur Beysson : Est-ce que je confondais, et je me disais peut-être que c'était en lien avec Bords de Loire, je me trompe. On avait évoqué, je ne sais plus si c'était en Conseil Municipal, en commission ou en privé la dernière fois, quand vous avez présenté les 4 grands projets, vous aviez indiqué que vous nous enverriez un document de synthèse sur les 4 grands projets, chose qu'on n'a pas reçue, on a bien vu que la presse avait bien reçu un communiqué avec un détail de contenu, de notre côté rien, du coup je voudrais savoir si c'était en cours, si on pouvait compter dessus.

Monsieur le Maire : Parce qu'on a une prochaine réunion publique où il y aura encore les deux prochains ce qu'on a présenté en réunion publique deux projets, on attend d'avoir présenté les deux derniers projets pour pouvoir ensuite envoyer les documents, parce que si je vous envoie les documents seulement de deux projets et puis qu'il y a une modification d'ici là sur les documents que l'on va présenter à la réunion publique, vous allez me dire que cela ne correspond pas. Je préfère attendre que les deux réunions publiques soient passées, que les visuels que l'on va montrer à ces réunions publiques soient donc passés pour ensuite vous envoyer cela.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition auprès d'EPORA des parcelles AM 642, AM 643, AM 644, AM 891, AM 892, AM 990, AM 989 et AM 982 au prix total de 578 386, 80 € T.T.C..

Le Groupe « Collectif 88 % » s'est abstenu.

25. Aménagement Secteur Cassin et Halles Diderot - Phase 2/Enfouissement des réseaux rue Abbé Goulard - Intervention du S.I.E.L.-T.E. - Approbation

Madame Bernier : Dans le cadre des travaux du secteur Cassin Halles Diderot et précisément rue Abbé Goulard, le SIEL-TE devient maître d'ouvrage suite à un précédent accord-cadre signé, lui permettant d'intervenir ou faire intervenir un prestataire sur le réseau.

Ainsi pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue Abbé Goulard et le traitement et le recyclage des poteaux, le montant total des travaux s'élèvera à 69 280 € H.T. avec une participation de la commune à hauteur de 57 987 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que le S.I.E.L.-T.E., dans le cadre de ses compétences, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'Aménagement Secteur Cassin et halles Diderot – Phase 2 / Enfouissement des réseaux rue Abbé Goulard dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution, décide d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Ville de Roanne, qui sera calculé sur le montant réellement exécuté, et prendre acte que le versement de cette participation au S.I.E.L.-T.E. est effectué en une seule fois.

M. Lassaigne et M. Dorange, Administrateurs du S.I.E.L. – T.E., n'ont pas pris part au vote.

26. Régularisation foncière avec OPHEOR rue Eric Tabarly - Approbation

Monsieur Passot : Dans le cadre de la restructuration du quartier de l'Oudan, et notamment la construction de pavillons individuels groupés locatifs, la Ville de Roanne a cédé diverses parcelles de terrain situées à Roanne, rue de l'Oudan à OPHEOR le 12 décembre 2002.

Aujourd'hui, OPHEOR a un projet de cession à l'ONV (Opérateur National de Vente HLM) du groupe d'habitations Eric Tabarly édifié sur les parcelles cadastrées section BM n° 620 – 621 – 511 et 513.

Cependant, il a été constaté que les jardins privatifs implantés sur les parcelles BM n° 621 (275 m²) et BM n° 511 (613 m²) l'étaient sur le Domaine Public de la Ville de Roanne.

Par ailleurs, sur la parcelle BM n° 620, il apparaît qu'OPHEOR est propriétaire d'une surface de 5 m² environ relevant du domaine public de la Ville de Roanne puisque s'agissant d'un trottoir.

Afin de régulariser cette situation, un accord est intervenu au prix de 30 €/m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à OPHEOR ou toute autre entité qui se substituerait des parcelles en cours de numérotation, situées rue Eric Tabarly, d'une superficie de 888 m² au prix de 30 €/m² soit 26 640 €, le déclassement des parcelles en cours de numérotation, l'acquisition par la Ville de Roanne de la bande de trottoir de la parcelle BM n° 620, en cours de numérotation, d'une superficie de 5 m² au prix de 30 €/m² soit 150 €, et le classement de la parcelle en cours de numérotation dans le Domaine public communal, de dire que les frais d'acte seront à la charge d'OPHEOR.

M. Yves NICOLIN, Président d'OPHEOR, n'a pas pris part au vote.

27. Jury départemental des Villes et Villages Fleuris - Convention avec l'Agence de Développement Touristique de la Loire - Approbation

Monsieur Bost : On a comme projet sur ce mandat 2020-2026, d'obtenir la 4^{ème} fleur dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris. Aujourd'hui, la Ville de Roanne est 3 fleurs et pour obtenir la 4^{ème} fleur, il faudra convaincre un jury régional avant d'avoir à convaincre un jury national, cela se joue au niveau régional et national.

Pour les communes du département de la Loire qui n'ont pas de fleur et qui souhaite candidater à la première fleur, cela se passe à l'échelle départementale, c'est un jury départemental qui se déplace et qui juge si la commune est en capacité d'obtenir la première fleur ou pas. Pour ce jury départemental, il faut des bénévoles, ces bénévoles sont trouvés dans les services, notamment espaces verts des communes.

Il est proposé à travers cette délibération que la Ville de Roanne mette à disposition un ou plusieurs agents pour participer à deux réunions par an, ainsi qu'à un ou deux jours de tournée au niveau départemental pour aller évaluer ces communes candidates.

C'est l'objet de la convention qui vous est proposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'Agence de Développement Touristique de la Loire.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h40.

La Secrétaire,

Fanny FESNOUX

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération